

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume IV,

15 Avril, 1893,

Numéro 4

BULLETIN

10 avril 1893.

* * Dernièrement N. S. P. le Pape a adressé aux évêques de la province ecclésiastique de Venise une lettre dans laquelle il condamne une fois de plus le mariage civil. Cette lettre a été écrite à l'occasion d'un projet de loi présenté aux chambres par le gouvernement italien. Ce projet de loi donne la prééminence au mariage civil sur le mariage religieux et en ordonne l'antériorité. Il sépare deux choses qui doivent être étroitement unies. En effet le mariage est un sacrement et le contrat ne peut pas être séparé de ce sacrement. " Une loi civile qui, supposant le sacrement divisible du contrat de mariage pour les catholiques, prétend en règle la validité, contredit la doctrine de l'Eglise, usurpe ses droits inaliénables, et, dans la pratique, met sur le même rang le concubinage et le sacrement de mariage, ou les sanctionne l'un et l'autre comme également légitimes (1). "

Le pape attribue ce projet de loi à l'influence de la secte maçonnique qu'il traite de secte maudite dont les desseins sont toujours et partout les mêmes, c'est-à-dire directement hostiles à Dieu et à l'Eglise.

Voici la manière dont il juge cette législation impie :

Bref, voici le jugement que l'on doit porter sur le nouveau projet de loi dont Nous Nous occupons. Il usurpe les droits de l'Eglise, entrave son action salutaire, et en resserre toujours plus les chaînes, au grave détriment des âmes. Il lèse la juste liberté des citoyens et des fidèles, favorise et sanctionne les unions illégitimes, ouvre la voie à de nouveaux scandales et à des désordres moraux. Il trouble la paix des consciences et rend plus aigu le conflit entre l'Eglise et l'Etat ; conflit absolument contraire à l'ordre établi par le Créateur, conflit justement blâmé et déploré par tous les esprits honnêtes et dont, assurément, l'Eglise ne fut jamais la véritable cause.

* * *

* * Dans le cours de mars, des élections générales ont eu lieu en Espagne. Le gouvernement libéral a obtenu une grande majorité pour les deux chambres, mais sa majorité est bien plus considérable à la chambre populaire qu'au Sénat. Les parties se divisent en conservateur, libéral, républicain ou libéral avancé et Carlisle. Madrid, la capitale, a élu six républicains et deux ministériels.

Parmi les républicains élus se trouve M. Salmeron, ancien président de la république.

(1) Lettre de N. S. P. le Pape Pie IX au roi de Sardaigne, en date du 19 septembre 1852.

Le sénat se compose de 120 membres à vie et de 180 membres élus.

.

. Les Cortès du Portugal se sont réunies le deux janvier et le roi a ouvert personnellement la session.

Le 21 février le ministère a donné sa démission parce que les Cortès ne voulaient pas adopter sa politique financière. Un nouveau cabinet a été formé le 22 février.

En voici la composition :

Présidence du conseil et affaires étrangères : M. Hintze Ribeiro.—Intérieur : M. Franco Castello Branco.—Justice : M. Antonio Azevedo.—Guerre : M. le colonel Pimentel Pinto.—Finances : M. Fuschini.—Marine : M. le capitaine de vaisseau Neves Ferreira.—Travaux publics : M. Bernardino Machado.

Le principal article du programme du nouveau gouvernement est *l'établissement de la responsabilité ministérielle*.

Quelques jours avant la chute du dernier cabinet, le ministre des affaires étrangères, Mgr de Gouveia, évêque de Bethsaïde avait donné sa démission. " Cette démission," dit l'*Univers*, " avait été exigée par l'Angleterre qui voyait dans ce prélat le principal obstacle à ses revendications relatives à la délimitation de frontière " du Maniraland au nord-est du Capland (1) "

.

. Dans le procès de corruption touchant les affaires du Panama, qui s'est terminé le 21 mars devant la cour d'assises de Paris, trois des accusés ont été trouvés coupables. Ce sont MM. Baihaut, ancien ministre, accusé de s'être vendu, Charles de Lesseps, accusé d'avoir acheté l'influence de Baihaut et Blondin, accusé d'avoir servi d'intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur.

Baihaut a été condamné à cinq ans de prison, à la dégradation civique (2) et à 750,000 francs d'amende, Blondin a été condamné à deux ans de prison et de Lesseps a été condamné à un an de la même peine.

Les jurés devaient répondre à 38 questions qui leur ont été soumises par le tribunal.

Les accusés Béral, Dugué de la Fauconnerie, Gobron, Proust, Fontane et Sans-Leroy ont été acquittés.

.

. Le successeur de Jules Ferry à la présidence du sénat français est M. Challemel-Lacour, écrivain, journaliste et ancien ambassadeur à Londres. Il est entré en fonctions le 28 mars.

Son discours d'installation est considéré comme très important vu les circonstances dans lesquelles se trouve la France. Voici les

(1) Les possessions portugaises sur la côte orientale d'Afrique sont voisines des possessions anglaises.

(2) Voir à la Partie Légale en quoi consiste en France la dégradation civique

parties les plus saillantes de ce discours, transmises par le télégraphe :

La France trouvera dans le sénat, la plus sûre sauvegarde contre les agitations renouvelées de temps par les partis, qui espèrent les faire tourner à leur avantage.

Le sénat, pénétré des mouvements qui se manifestent maintenant dans les conditions économiques et morales de la société, a le devoir de soutenir le gouvernement dans l'accomplissement de sa tâche au sujet de ces conditions.

Quelques jours avant son élection à la présidence du sénat, M. Challemel-Lacour a été élu membre de l'académie française en remplacement de Renan.

* * *

* * Le 30 mars le ministère français Ribot est tombé sur une question d'alcool. Quelques jours auparavant il avait obtenu une grande majorité sur une question directe de confiance.

Par un vote de 247 voix contre 242, la chambre des députés a décidé, malgré le gouvernement que l'article de la loi des finances concernant la réforme de la vente des boissons restera partie intégrante de cette loi. Le sénat avait proposé de retrancher cet article et le gouvernement avait accepté cette proposition.

On prétend que la question des boissons n'est que le prétexte du vote donné par la chambre. La vraie cause de la chute du ministère serait le désir de la majorité d'étouffer l'affaire de Panama dans laquelle une grande partie de la représentation nationale court le risque de sombrer.

Le président Carnot a chargé M. Méline, ancien ministre de l'Agriculture et ancien président de la chambre des députés, de former un nouveau ministère. M. Méline, n'ayant pas réussi, cette tâche difficile a été confiée à M. Dupuy, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Ribot. Voici la composition du nouveau cabinet que M. Dupuy a enfin réussi à former :

M. Dupuy, premier ministre de l'intérieur.—Paul Louis Peytral, ministre des finances.—Sénateur Eugène Guérin, ministre de la justice.—Raymond Poincaré, ministre de l'Instruction publique.—Louis Terrier, ministre du commerce.—Amiral Rieunier, ministre de la marine.—Jules Develles, ministre des affaires étrangères.—François Viète, ministre des travaux publics.—Général Loizillon, ministre de la guerre.—Albert Viger, ministre de l'agriculture.

Six membres du cabinet Ribot font partie du nouveau ministère. Ce sont messieurs Dupuy, Rieunier, Develles, Viète, Loizillon et Viger. Les nouveaux ministres sont messieurs Peytral, député des Bouches-du-Rhône, Guérin, sénateur, Poincaré, député de la Meuse, et Terrier député d'Eure et Loir.

Ce cabinet est le trentième depuis l'établissement de la troisième république.

* * *

* * L'ouverture de la session de la législature d'Ontario a eu lieu le 4 avril. C'est la troisième session de la septième législature de cette province. Elle se tient dans les nouvelles bâtisses parle-

mentaires. Le discours du trône s'occupe surtout de questions agricoles.

.

* * La prorogation des chambres fédérales a eu lieu le premier avril. La session durait depuis le 26 janvier dernier. Cette session était la troisième du septième parlement du Canada. Le discours du trône fait allusion au tribunal d'arbitrage de la mer de Behring qui siège actuellement à Paris, au traité de commerce avec la France dont la ratification est remise à la prochaine session et à l'exposition universelle de Chicago. Le gouverneur profite de la circonstance pour faire officiellement ses adieux au Canada vu que son terme d'office expire bientôt.

C'est avec un profond regret dit-il, que je vois approcher le terme de mon séjour officiel au Canada et que je constate que selon toute probabilité, il me faudra bientôt vous quitter. Dans la prévision de cet événement, je saisis cette occasion de vous déclarer tout l'intérêt que je porte à ce qui concerne le bien-être du Canada et la sincère affection que j'éprouve pour tous les habitants de ce pays, qui n'ont jamais manqué de prouver leur loyauté à la personne ni au trône de notre souveraine, et leur amitié et leur considération envers son représentant. Toujours j'aurai le plus grand souci du bien-être et de la prospérité de ceux parmi lesquels j'ai passé cinq années de ma vie au Canada ; je demande au Tout-Puissant de vous bénir dans toutes vos entreprises.

Parmi les principaux événements de la courte session qui vient de finir je mentionnerai les divers votes de *non confiance* proposés par l'opposition : le débat sur les écoles du Manitoba, le débat provoqué par le discours que le contrôleur des Douanes, Wallace, a fait contre le *Home Rule* dans un banquet orangiste à Kingston, la remise à une autre session de la ratification du traité de commerce avec la France, le vote sur les accusations de M. Edgar contre Sir A. P. Caron, ministre des Postes, les accusations portées contre certains juges de la province de Québec par M. Tarte, député de l'Islet, etc.

Depuis plusieurs années l'adresse en réponse au discours du trône était généralement adoptée sans débats. Cette année, l'opposition est revenue à l'ancien usage et son chef, M. Laurier, a proposé une motion en amendement. Cette motion affirmait la nécessité de réduire les taxes et regrettait que cette nécessité n'ait pas été mentionnée dans le discours du trône. Cette motion qui est l'équivalent d'une motion directe de non confiance, a été repoussée par un vote de 103 voix contre 53.

Pendant le cours de la session le premier ministre est parti pour la France afin d'assister à la commission d'arbitrage chargée de régler la question de la mer de Behring.

À la veille du départ d'un gouverneur les chambres ont coutume de lui présenter une adresse, mais cet usage n'a pas été suivi cette année. Les raisons de cette abstention ne sont pas connues.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

Fait de la Révélation.

I

La Sainte Eglise notre Mère tient et enseigne... que néanmoins il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de se révéler lui-même et les éternels décrets de sa volonté, au genre humain, par une autre voie, et cela par une voie surnaturelle. C'est ce que dit l'Apôtre : *Après avoir parlé autrefois à nos pères à plusieurs reprises et de plusieurs manières par les prophètes ; pour la dernière fois, Dieu nous a parlé de nos jours par son Fils.* Hebr. 1, 1, 2 (1).

Après avoir rappelé que Dieu peut être connu à la lumière naturelle de la raison humaine, le Concile enseigne que néanmoins il s'est manifesté au genre humain d'une manière surnaturelle par la révélation chrétienne.

Six amendements furent proposés, en première lecture, sur le texte que nous venons de transcrire.

Deux furent adoptés sur l'avis conforme de la Députation de la Foi. Le premier demandait que l'opposition entre cette fin du paragraphe relative au fait de la révélation et le commencement du même paragraphe relatif à notre connaissance naturelle de Dieu, fut marquée par l'adverbe *attamen*, au lieu de l'être seulement par l'adverbe *autem* que portait le *schema*. Le second demandait que les paroles de l'épître aux Hébreux fussent citées formellement et textuellement, au lieu d'être simplement enchassés dans le texte, comme le *schema* le proposait (2).

Les autres amendements furent écartés. Trois d'entre eux demandaient qu'on ajoutât au texte des développements qui furent jugés inutiles (3).

Un autre amendement voulait la suppression des mots *et bonitati* dans l'indication des raisons qui avaient déterminé Dieu à révéler. Son auteur craignait que la rédaction proposée ne tranchât la question de savoir si l'élévation de l'homme à une fin surnaturelle a été un pur effet de la bonté de Dieu ou si elle était demandée par sa sagesse (4). Il lui fut répondu par Mgr Gasser, au nom de la Députation de la Foi (5), que cette question n'était pas en cause pour le moment, qu'il s'agissait de la révélation de l'Ancien et Nouveau Testament et que cette révélation devait certainement être attribuée à la sagesse et à la bonté de Dieu.

Voici comment Mgr Gasser expose dans le même rapport le

(1) *Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet... : attamen placuisse ejus sapientiæ et bonitati, alia, eaque surnaturali via, se ipsum ac æterna voluntatis suæ decreta humano generi revelare, dicente Apostolo : Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis : novissime, diebus istis locutus est nobis in Filio* Hebr. 1, 1, 2. (*Constitut. Dei Filii*, cb. 11).

(2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 121, 133 et 134 ; amendements 12 et 16.

(3) *Ibid.*, col. 121, 131, 133 et 134 ; amendements 6, 14 et 15.

(4) *Acta Concilii Vaticani*, col. 121, amendement 13.

(5) *Ibid.*, col. 133. Les auteurs de cet amendement 13 et de l'amendement 15 les reproduisirent sous forme de réserves (réserves 54 et 55, à la dernière lecture ; mais le Concile ne revint point sur son vote. (*Ibid.*, vol. 225 et 235.)

contenu du passage de la Constitution *Dei Filius* que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs.

“Après sa déclaration sur la connaissance naturelle de Dieu, notre premier paragraphe passe au fait de la révélation positive et surnaturelle. En premier lieu, il marque la cause d'où descend cette révélation surnaturelle : c'est le bon plaisir de la sagesse et de la bonté de Dieu. En second lieu, il marque le moyen par lequel cette révélation nous est faite : ce moyen est une voie surnaturelle. Ensuite il propose la matière qui constitue, en général bien entendu, cette révélation surnaturelle. C'est la manifestation de Dieu lui-même et des éternels décrets de sa volonté...” Nous nous permettons d'ajouter un autre point que Mgr Gasser ne releva point, mais qui est indiqué par le Concile, c'est le sujet auquel s'adresse cette révélation : ce sujet, c'est le genre humain à qui la révélation est faite. “Enfin, poursuit Mgr Gasser, pour confirmer cette déclaration relative au fait de la révélation et signaler en même temps le développement de cette révélation, on cite le passage de l'épître de saint Paul aux Hébreux, où il est dit que Dieu a parlé à plusieurs reprises à nos pères par les prophètes, ce qui regarde l'Ancien Testament, et que pour la dernière fois, il nous a parlé par son Fils, ce qui regarde la révélation du Nouveau Testament (1).

Ainsi les assertions qui entrent dans cette déclaration du Concile se rapportent à six points : 1° La cause du fait de la révélation ; 2° son mode ; 3° son objet ; 4° le sujet auquel elle s'adresse ; 5° le fait de la révélation de l'Ancien Testament ; 6° le fait de la révélation du Nouveau Testament.

Nous allons parcourir ces six points, en étudiant pour chacun d'eux le texte de notre Constitution.

II

1° *Cause du fait de la Révélation.* — *Il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de révéler, placuisse ejus sapientiæ et bonitatis...revelare.* On appelle en général *révélation*, la manifestation d'une vérité. La révélation chrétienne a Dieu même pour auteur. Il en résulte que les vérités manifestées par cette révélation sont garanties par l'autorité de Dieu qui les a manifestées et qu'elles sont crues à cause de cette autorité. Notre Concile ne s'arrête pas à ce point sur lequel il reviendra en exposant la nature de la foi. Il n'insiste pas, du reste, sur cette assertion que la révélation a Dieu même pour auteur ; il se contente de la rappeler en disant que c'est Dieu qui a fait au genre humain la révélation. Il insiste davantage sur les causes qui ont déterminé Dieu à révéler. Il insinue tout d'abord que Dieu n'y était contraint par aucune nécessité, ni obligé par aucun devoir, mais il l'a fait très librement, parce que cela lui a plu, *placuisse*. Cette liberté absolue où Dieu était de faire ou de ne pas faire la révélation de l'Ancien et du Nouveau Testament au genre humain, découle du caractère surnaturel de cette révélation ; car un don surnaturel n'est pas dû à la nature : c'est un bienfait qui dépend du bon plaisir de Dieu.

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 127 et 128.

Bien qu'elle soit l'effet d'une libre détermination de Dieu, cette révélation n'a pourtant pas été faite sans raison. Elle convenait à la sagesse de Dieu et à sa *bonté, sapientix et bonitati*. Elle convenait à la sagesse divine ; car cette révélation était nécessaire, d'une nécessité morale pour le bien naturel de l'homme et d'une nécessité absolue pour notre élévation à une fin surnaturelle : nous le verrons dans nos prochains articles. Cette révélation convenait à la *bonté* de Dieu ; car Dieu n'était pas tenu de la faire et il s'y est déterminé pour notre bien.

Nous dirons en quel sens il est vrai que la révélation nous était nécessaire et comment néanmoins Dieu n'était point tenu de nous la faire.

2° *Mode de la révélation.* C'est un autre mode que notre moyen naturel de connaître Dieu, *aliâ*, et c'est un mode surnaturel, *edque supernaturali viâ*. Le surnaturel est ce qui dépasse les ressources naturelles, les droits et les exigences de toute nature créée ou possible.

Or la révélation de l'Ancien et du Nouveau Testament avait ce caractère. D'abord cette révélation dépassait les ressources naturelles, les droits et les exigences de la nature humaine ; car elle manifestait la vérité aux hommes, par des moyens que nous ne possédons pas en vertu de notre nature et que nous ne trouvons pas dans la création. En effet, elle fut tantôt externe et tantôt interne, c'est-à-dire qu'elle fut faite, tantôt par des signes extérieurs, et tantôt sans signes extérieurs. Or, quand elle fut externe, les signes qui l'exprimaient furent produits par Dieu en dehors des lois de la nature et constituaient des miracles : telle fut l'apparition à Moïse dans le désert du buisson qui ne se consumait point. Quand cette révélation fut interne, elle fut manifesté par Dieu à ses prophètes inspirés, d'une façon mystérieuse qui ne rentrait point dans les lois psychologiques, suivant lesquelles la vérité se manifeste naturellement à nous. Ces prophètes avaient la certitude que Dieu leur parlait et leur demandait leur adhésion, et cette certitude mise par Dieu en leur âme ne s'appuyait sur aucune évidence naturelle, ni sur aucune preuve de raison. Qu'elles fussent externes ou internes, les révélations faites par Dieu dans l'Ancien et le Nouveau Testament, dépassaient donc les ressources naturelles et les droits de toute nature créée ou possible. Elles apportaient en effet aux hommes une certitude fondée sur l'autorité même de Dieu et sur sa véracité infinie. Or une intelligence n'a d'autres ressources naturelles que ses propres lumières ; elle n'a droit d'arriver à la vérité que par ses propres lumières. Aucune intelligence créée, existante ou possible, n'a donc droit à connaître la vérité comme elle a été manifestée au genre humain dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Nous connaissons en effet les vérités révélées dans l'Ancien et le Nouveau Testament non pas à la lumière, ni sur le témoignage d'une intelligence finie et créée, mais à la lumière et sur le témoignage de Dieu lui-même. Les révélations de l'Ancien et du Nouveau Testament ont donc été faites d'une manière absolument surnaturelle.

3° *Objet de la révélation.* C'est Dieu et les éternels décrets de sa volonté, *seipsum, aeternaque voluntatis suæ decreta*. 1° C'est Dieu, ou l'être absolument nécessaire et qui ne pourrait ne pas être ; 2° Ce sont des choses contingentes, qui auraient pu ne pas être ; mais qui ont été, sont ou seront, parce que de toute éternité Dieu a voulu qu'elles soient : tel est le fait de notre création, celui de notre élévation à l'état surnaturel, celui de l'incarnation de Jésus-Christ, celui du jugement général et du bonheur éternel des saints.

4° *Sujet auquel la révélation s'adresse.* C'est le genre humain tout entier, *generi humano*. On distingue les révélations *privées* qui ne s'adressent et ne s'imposent qu'à quelques personnes, des révélations *publiques* qui s'adressent et s'imposent à une grande société ou au genre humain tout entier. Les révélations dont le concile parle sont des révélations publiques qui s'adressent à tout le genre humain et s'imposent à la foi de tous les hommes. Si on nous objectait que la révélation judaïque ne s'adressait qu'au peuple juif, nous répondrions qu'elle ne s'adressait peut-être qu'au peuple juif avant la venue du Messie, mais que depuis la venue de Jésus-Christ elle s'impose à la foi de tous les hommes, attendu qu'elle a été promulguée pour tous les hommes en même temps que l'Évangile.

5° *Fait de la révélation dans l'Ancien Testament.* Le concile affirme ce fait en se servant du texte de saint Paul aux Hébreux (1) : Dieu a parlé aux hommes dans l'Ancien Testament *olim loquens patribus nostris*. Ce texte marque en même temps les caractères de ces anciennes révélations par comparaison avec ceux de la révélation du Nouveau Testament.

Les révélations de l'Ancien Testament ont été faites à plusieurs reprises, *multifariam* et par portions incomplètes, comme le grec le marque plus clairement, *polumerôs*. Elles s'échelonnèrent en effet à travers des milliers d'années, apportant au genre humain, tantôt une vérité tantôt une autre. — Elles ont été faites de plusieurs manières, *multisque modis* : par des figures et des inspirations, par des visions, des apparitions d'anges et des songes. Dieu s'y manifestait au moyen de ses anges (Hebr. 11, 2) sous des formes diverses : à Abraham sous la forme de voyageur, à Moïse dans le buisson ardent, à Isaïe sur un trône élevé au milieu des séraphins, à Jérémie sous la figure d'une verge qui veille et d'une chaudière bouillante, à Ezéchiel sur le char des chérubins, à Daniel sous l'aspect de l'ancien des jours entouré de millions de serviteurs, à Osée, à Joel, à Zacharie sous d'autres figures. — Les révélations de l'Ancien Testament ont été faites immédiatement aux prophètes, *in prophetis*. Aujourd'hui nous appelons communément prophètes ceux qui annoncent l'avenir ; l'Écriture donne ce nom à tous ceux à qui Dieu fait des révélations ; pour saint Paul, il veut ici attirer notre attention sur ce point : que les voyants ou prophètes de l'Ancien Testament étaient tous de simples hommes.

J. M. A. VACANT,

Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

(1) Voir le lumineux commentaire que le savant P. Corluy a donné de ce texte dans le *Prêtre*.

ZOUAVIANA

ETAPE DE VINGT-CINQ ANS

1868-1893

Lettres de Rome, Souvenirs de voyages, Etudes, etc.

PAR

GUSTAVE A. DROLET,

ancien zouave pontifical,

commandeur de l'ordre militaire de Saint-Grégoire-le-Grand,

chevalier de la Légion d'honneur.

1 beau vol. in-12 de 460 pages, orné de magnifiques photogravures.

Prix : \$1.00, par poste : \$1.10.

Nous publions à la suite de cet ouvrage des extraits de divers journaux de la province de Québec.

La Presse, 17 février.

Telle est le titre d'un livre charmant qui vient de paraître *and which has come to stay*. L'auteur y a réuni des fantaisies littéraires de sa jeunesse, car au cours de ses nombreux voyages, il a rarement négligé de communiquer ses impressions aux journaux de Montréal, qui s'empresaient de les solliciter. Et comme la plus forte partie de ces lettres sont datées de Rome durant le séjour des Zouaves Canadiens dans la ville éternelle, il a eu la bonne fortune de tomber sur le joli nom de Zouaviana. Voilà un volume qui arrive à point pour le vingt-cinquième anniversaire du départ de nos jeunes braves et qui sera loin de déparer la fête de dimanche prochain ; car, il n'y pas à dire, ce livre fourmille d'esprit et de bonne humeur. De la verve, du style, des renseignements à pleines lignes, de l'orthodoxie très pure, des gaietés innocentes que la mère peut confier à sa fille, c'est *Zouaviana* en dix mots.

On prend ce livre avec l'indifférence ordinaire de l'acheteur qui acquiert le nouveau venu, tout simplement parce qu'il est nouveau. Mais du moment qu'on a goûté de celui-ci, c'est fini, il faut aller jusqu'au bout. J'oserai dire, par opposition d'effets, qu'il règne dans ces pages un abandon si charmant qu'on ne peut les abandonner. Votre temps est limité ; mille affaires vous appellent

ailleurs et vous faites la concession d'une autre page tout au plus, mais comme, dans les *contes des Mille et une nuits*, c'est toujours dans le plus beau, et il faut en savoir la suite. C'est ainsi que vous vous laissez entraîner de chapitre en chapitre, jusqu'à ce que vous vous soyez aperçu que le temps a passé bien vite. Je ne vous garantis pas que vous ne le lirez pas une seconde fois avec le même plaisir. C'est un des griefs personnels que je nourris contre ce livre entraînant. Et même au premier abord, on ne se rend pas compte de tout ce qu'il contient. On voit bien que l'auteur ne pose pas, que c'est gai, que c'est bien dit, qu'il y a des informations nombreuses, et l'on croit très sincèrement que c'est tout. Mais c'est en le relisant que l'on savoure toute la finesse du causeur, que l'on y trouve des coups de pinceau exquis, dissimulés dans un coin, des perles qui ne s'étaient pas plus montrées à première vue que ces étoiles qu'il faut aller découvrir dans le fond du firmament. Le langage y est rapide, imagé, pétillant d'esprit. Il nous mène tambour battant à travers toutes espèces de décors saisissants. Et, chose à noter, ce genre alerte n'exclut nullement le fond sérieux et instructif.

L'auteur n'écrit pas seulement de sa plume, mais aussi de son cœur. Ce qu'il dit, il l'a vécu ; en sorte que la sincérité y règne d'un bout à l'autre. Le talent du laisser aller, du naturel aimable, est peut-être le plus rare en littérature. Zouaviana a été taillé en pleine bonhomie. Quoi de plus joli que cette simple anecdote sur le regretté Mgr Labelle, alors curé de Lacolle, pendant que M. Drolet y tenait garnison durant l'invasion fénienne !

Dans le genre descriptif, M. Drolet a peu d'égaux. Je voudrais pouvoir citer au long son récit de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Rome.

Dans un autre ordre d'idées, rien de touchant comme les pages qu'il dédie à Paquet, zouave canadien, revenu au Canada avec ses camarades, après la prise de Rome, mais attiré irrésistiblement de nouveau vers le Saint-Père.

Il y a peu d'événements importants concernant le Canada en Europe auxquels M. Drolet n'ait pas assisté, et son livre renferme sur ce point des renseignements précieux, qui auraient certainement été perdus sans lui. Prenez, par exemple, le couronnement du livre de M. Fréchette par l'Académie Française.

Le livre de M. Drolet contient une partie qui a trait à la haute politique. Je ne m'arroe pas le droit d'y toucher ; mais j'y trouve une page bien éloquentes sur une des questions du jour, le Conseil Législatif.

Je ne prétends pas avoir analysé *Zouaviana*, j'ai voulu tout simplement attirer l'attention sur un bon livre. Je suis à me demander si l'auteur ne devrait pas en faire une seconde édition en deux volumes différents. L'un contiendrait des lettres de Rome et ses récits de voyage ; l'autre ses études politiques.

Le premier volume ferait si bonne figure dans la bibliothèque d'une femme de goût, dans les distributions de prix surtout, où l'on tâche maintenant de substituer des ouvrages utiles aux mille riens qui nous viennent d'outre-mer.

La partie matérielle de *Zouaviana* est superbe. C'est peut-être le plus bel ouvrage qui soit sorti des presses de monsieur Eusèbe Sénécal. Le volume a 466 pages, et il contient quatre gravures bien faites : le portrait de Pie IX, le portrait de Léon XIII, le groupe des Zouaves Canadiens au camp d'Annibal et le groupe des officiers du régiment au camp d'Annibal.

M. Drolet signe : *Soldat dans les Lettres, sergent aux Zouaves Pontificaux.*

ARTHUR DANSEUR.

Montréal, 16 février 1893.

L'Etendard, 17 février 1893.

Tel est le titre d'un ouvrage très intéressant que vient de publier M. G. A. Drolet, ancien sous officier aux zouaves pontificaux. Style vif, alerte, toujours élégant, heureuse variété des sujets, passant des plus joyeuses réminiscences du régiment aux plus graves questions sociales, commerciales ou politiques, jolies photogravures, impression de luxe, beau papier, tout contribue à faire de cet ouvrage un bijou.

Les zouaves et leurs nombreux amis voudront se procurer la satisfaction de lire ces pages toutes empreintes de la plus charmante humeur et de l'esprit du meilleur aloi.

Avec la permission de l'auteur nous en donnons sous peu plusieurs extraits.

L'ouvrage est en vente chez MM. Cadieux & Derome, libraires, rue Notre-Dame.

L'ETENDARD.

La Minerve, 18 février 1893.

Notre collaborateur, Charles Durand signalait, il y a quelque temps, l'apparition prochaine d'un livre que M. Gustave Drolet, ancien zouave, devait publier sous le titre bien trouvé de *Zouaviana*.

Ce livre qui couvre près de 500 pages, vient de paraître, et a la plus coquette apparence possible, la forme et le fond se disputant à qui l'emportera. Ce n'est pas seulement un récit pittoresque, imagé, pris sur le vif du glorieux mouvement des zouaves, ainsi qu'on pouvait le croire, d'après le rapide aperçu esquissé par Charles Durand, quoique ce récit soit bien la pièce principale ; mais c'est tout un volume de mélanges, dans lequel l'auteur a rassemblé les meilleurs morceaux qu'il a publiés depuis quelques années dans les journaux ou les revues. Une vraie mosaïque romaine ! a dit avec raison Charles Durand. C'est ainsi qu'à côté des lettres de Rome et de Naples, d'un journal de voyage de Marseille à Smyrne, de piquants souvenirs militaires dans lesquels " les chiens du régiment " ont plus qu'une mention honorable, voire même tout un chapitre, l'on trouve bien des choses qui n'ont aucun rapport avec la zouaverie, et elles n'en sont pas moins intéressantes, sous les

titres les plus divers : *Nos Volontaires, le 65^e bataillon, Messire Labelle et la colonisation, Auguste Achintre, Conseils à ma fille, Révision de la Constitution, Projet de réforme des impôts dans la province de Québec, Canada, France, Angleterre, etc., etc.* Il y en a pour tous les goûts, même pour ceux qui savent les plus substantiels, et si l'on n'est pas toujours de l'avis de M. Drolet, l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'allure franche, sympathique et gauloise qui caractérise son style. Quand l'auteur dépose son sabre, l'on tombe sur plus d'un chapitre qui sent l'économiste, le patriote, l'homme pénétré des meilleures moyens à prendre pour améliorer la situation politique et économique d'un pays qui lui est cher.

L'ouvrage est illustré de quatre superbes gravures représentant Pie IX, Léon XIII, les Zouaves et les officiers canadiens au camp d'Annibal, le 16 août 1868. L'exécution typographique est irréprochable et fait le plus grand honneur à l'établissement de M. Senécal. Si l'on ajoute du papier de luxe l'on se trouve en présence d'un des plus jolis ouvrages qu'ait produits la littérature canadienne. Nous en conseillons la lecture. Elle intéressera et instruira.

LA MINERVE.

Le Monde, 18 février 1893.

J'ai voulu revenir sur les routes laissées,
Revivre une heure encore dans les heures passées...

M. Gustave Drolet n'aurait pu trouver pour son beau livre une épigraphe plus expressive, s'il n'eut eu déjà *Aime Dieu et va ton chemin*, qui est au zouave ce qu'était aux chevaliers d'un autre âge : *Dieu, mon Roy et ma Dame*.

Zouaviana,—quel joli titre !—c'est vingt-cinq ans de souvenirs ; c'est cinq cents pages émues, graves ou pinsonnantes ; c'est le groupement en un cadre, à la fois riche et gai, de compagnons d'armes disséminés un peu partout, d'événements qui attendaient leur historien.

J'ai un grand faible pour ceux qui n'écrivent pas comme les autres, qui ne reculent point devant un mot à créer, une locution inédite, une tournure hardie. J'abhore le décadentisme, mais je prends en pitié ceux que l'Académie et son code lexicologique gèlent.

Dès les premières pages de *Zouaviana*, je constate avec bonheur que M. Drolet est de la tribu des oseurs, qu'il énonce d'une façon gaie, alerte, pittoresque ce qui mijote dans une cervelle bien meublée. Tout son livre est écrit pour se faire lire sans fatigue, avec invite de passer sans halte d'un chapitre à l'autre.

J'y trouve, d'abord, un chapitre très égayant. Cela se passe en 1864. M. Drolet commande une compagnie de volontaires dont tout l'attirail guerrier consiste, individuellement, en un *peire de souliers de bœuf*, et qui a pour trompette, pour Bibi Tapin, rien moins que ce bon et regretté Mgr Labelle, alors curé de Lacolle. Ce chapitre est d'une gaîté vraiment zouavanesque.

Les FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE ZOUAVE, les LETTRES DE ROME et autres chapitres consacrés aux événements du voyage et du séjour là-bas seront lus et relus par ceux-là mêmes qui *n'en étaient pas*. Les anecdotes fourmillent, l'esprit d'observation est vraiment remarquable.

Un chapitre est consacré aux zouaves-côlons ; un autre aux traditionnels "chiens du régiment," et je retrouve la boutade de Toussenet : *Plus on apprend à connaître les Italiens, plus on apprend à estimer son chien* ; un troisième à l'œuvre de Mgr Labelle ; un quatrième à ce brillant météore qui s'appela Auguste Achintre, et ainsi de suite. C'est une longue procession de pièces d'un éclectisme et d'une originalité dignes d'être parrainés par les plus souples chroniqueurs fin-de-siècle.

Je regrette d'avoir reçu *Zouaviana* quelques heures seulement avant la publication de ce numéro. Il m'aurait plu de faire connaître les deux aspects si différents du genre de M. Drolet : l'un en publiant le chapitre désopilant : COMMENT SWATERS PERDIT LA GRACE, et l'autre en reproduisant en entier LES CONSEILS A MA FILLE.

Je me console toutefois, car j'ai la certitude que *Zouaviana* sera tôt ou tard dans toutes les bibliothèques.

Qu'on prenne ma parole : ce livre n'est ni guindé, ni dogmatique, ni d'un intérêt limité aux zouaves. Il est de complexion qui plaira à tous. Les récits militaires du général Amber ne sont-ils pas lus autant dans les boudoirs qu'aux mess ? Les ouvrages de Loti ne captivent-ils pas — presque à l'excès — des gens qui ne connaissent de la mer que la complainte du *Petit Mousse* ?

Qui est plus blasé en lectures que le journaliste ? Et, pourtant, j'avoue que *Zouaviana*, dont je ne connais, ma foi, l'auteur que de nom, m'a absorbé, rafraîchi, enthousiasmé, remis de l'abrutissement réel où me tenait l'imbroglie municipal.

Au premier regard, j'ai cru que *Zouaviana* avait eu pour éditeur Dentu ou Charpentier. Tout, depuis le couvert jusqu'à la disposition des matières, depuis le papier velouté jusqu'au choix des caractères, tout m'a fait songer à ces belles éditions qui nous viennent de Paris et coûtent si cher.

Je clos rapidement — Au sortir de la lecture de *Zouaviana*, de ces pages tantôt gaies, tantôt émouvantes, je me redis pour la centième fois qu'elles sont profondément vraies ces paroles de Brunetières :

L'histoire de notre vie ne se compose pas de la totalité des jours que nous avons vécus mais seulement des heures lumineuses ou tristes qu'ils contiennent.

MISTIGRIS (G. Voyer).

L'Opinion Publique, le 24 février 1893

Comme les livres nouveaux sont rares parmi nous ! Et combien plus rares sont les livres nouveaux et intéressants ! Pour une fois, nous voilà servis à souhait : *Zouaviana* est un livre charmant, un

livre intelligent, si je puis m'exprimer ainsi, un livre où le cœur et l'esprit se plaisent et sur lequel l'œil se repose avec plaisir. Car l'auteur a eu le talent de confier son manuscrit à un imprimeur qui est un artiste et qui a fait de ce volume un objet d'art.

L'auteur, M. Gustave Drolet, est un des hommes les plus aimables et les plus estimés de Montréal. Gai causeur, très renseigné, ayant voyagé et lu beaucoup, comptant parmi ses amis personnels presque tout ce que notre belle province française a produit d'hommes en vue, M. Drolet, qui fait de la littérature comme un vétéran de la plume, qui fait du journalisme chaque fois que l'occasion lui fournit un sujet digne de son attention, qui suit religieusement les choses de son pays, ne pouvait mieux faire que de réunir en un volume des écrits de différentes époques et de les relier ensemble et compléter par des notes, des articles et des aperçus nouveaux sur des sujets assez vieux pour qu'on les évoque et assez vivants pour qu'on prenne toujours plaisir à y revenir.

M. Drolet débute par de gais souvenirs de jeunesse, racontés d'un style allègre et entraînant. Voici comment il décrit la joie chez les jeunes de mettre bas le costume civique et de le remplacer par l'uniforme :

“ Échanger le rond de cuir et les manches de lustrine pour l'épée, les galons d'or, les couronnes et les étoiles ! C'est le rêve de tous les pékins. De même que les marins, au retour d'une longue et pénible croisière, s'empressent, en arrivant dans un port, de louer des chevaux de selle pour montrer aux *terriens* que ce n'est pas si malin, après tout, de monter à cheval ou d'en tomber, de même le gratte-papier saisit avec empressement toute occasion que lui offre l'État de revêtir un uniforme, puis de se pavaner d'un air conquérant devant ses collègues.”

Viennent ensuite des récits de voyage et des *lettres romaines* au cours desquels les zouaves et les milliers de Canadiens qui les ont suivis à cette époque dans leurs diverses étapes retrouveront bien des faits oubliés et bien des anecdotes qui ne seront pas sans charmes pour eux.

Il faut lire *les chiens du régiment* pour passer un bon quart d'heure. Et si l'on a l'occasion de s'attarder dans ce livre captivant, avec quel plaisir ne parcourt-on pas le récit anecdotique de la campagne du Nord-Ouest en 1885, terminé par ce beau témoignage, si mérité, au 65^e bataillon :

Pendant toute la campagne, le 65^eme s'est montré esclave de la consigne, fidèle observateur de la loi : sans discuter les griefs des Métis, la justice ou l'injustice des réclamations des insurgés, nos *boys* se sont conduits en soldats sérieux, ne raisonnant jamais, ayant confiance dans leurs chefs et ne connaissant rien en dehors de la discipline militaire.”

M. Drolet n'a pas oublié les disparus. Achintre a ses pages, dans ce volume, des pages émues où son portrait fidèle est tracé sous le coup de la perte récente d'un ami plus qu'ordinaire. Dunn n'est pas oublié non plus, et les fameuses paroles de Pie IX à notre éminent et regretté journaliste y sont en toutes lettres. Que d'au

tres aussi, qu'il serait long de nommer ici, mais dont le souvenir est toujours le bienvenu dans nos mémoires !

En 1888, M. Drolet est retourné à Rome à l'occasion du jubilé de Léon XIII. Il raconte en détail l'offrande des décorés des ordres équestres pontificaux, dont M. Chapeau était un des présidents d'honneur, avec le duc de Norfolk et le général de Charette.

Y a-t-il dans l'histoire de l'armée française un nom de général plus sympathique aux Canadiens que celui du général Lamoricière ? Voici, à son sujet, une anecdote qu'il convient de rappeler :

Un soir brumeux et sombre, un étranger frappait à la porte du château de Prouzesses. Ce voyageur mystérieux fut introduit en présence du maître de la maison et lui tint à peu près ce discours : "Général, je suis délégué vers vous par Notre Saint Père le Pape, pour faire appel à votre grand cœur de chrétien. Je suis chargé de vous exposer la situation critique du père commun des fidèles. La révolution et les loges maçonniques font rage pour dépouiller le Saint-Siège du domaine de l'Eglise, et nul mieux que vous, général, ne saurait enrayer ce mouvement et tenir tête à l'orage ; le voulez-vous ?"

L'illustre général de Lamoricière, se levant, tendit la main à Mgr de Mérode, l'ambassadeur du Saint-Père et lui dit : " Monseigneur, quand le père a parlé, il ne reste au fils qu'une chose à faire, obéir. Voici une cause pour laquelle j'aimerais bien à mourir. Quand faut-il partir ? " Il partit le lendemain.

Deux autographes se trouvent au bas de deux excellents portraits de deux papes, Pie IX et Léon XIII. Tous deux disent de très belles choses dans une très mauvaise écriture. Il ne faudrait pas, cependant, que nos collègues classiques prissent ceci comme un encouragement à cultiver la mauvaise calligraphie pour laquelle ils sont très haut cotés.

Je voudrais pouvoir continuer cet aperçu des sujets nombreux abordés par l'auteur. C'est à peine si j'ai parlé du quart du volume. Il vaut autant, d'ailleurs, ne pas gâter le plaisir que tous auront à lire ce beau livre dans les loisirs et le confort de leur *home*. Je voulais seulement le signaler au public comme un de ces livres qui ne doivent pas se trouver " dans toutes les bibliothèques " mais qui doivent se trouver sur la table de lecture de chacun.

Ce livre ouvre, à M. Drolet, toutes grandes les portes de la Société Royale du Canada, pour une prochaine admission.

L. H. Taché

L'Electeur. 28 février 1863.

Sous le titre de *Zouaviana*, M. Gustave Drolet vient de publier un beau et très intéressant livre. L'auteur et l'imprimeur ont droit à toutes les félicitations, car si le livre est bien écrit la partie typographique, de son côté, ne laisse rien à désirer. Un cadre luxueux ne dépare pas un tableau de maître.

Les chapitres étant placés dans l'ordre de date où ils ont été écrits, au lieu d'être classés suivant le genre des sujets qui y sont traités, de prime-abord ce livre semble être un peu fait à la diable. Mais après vous avoir attiré par ses allures un peu fantastiques, il

vous attache bientôt par son air de bonne compagnie. Il personifie l'auteur, un exubérant, un peu bruyant même à l'occasion, mais d'une tenue toujours irréprochable.

Sa formidable barbiche grisonnante, sa carrure martiale appuyée d'un léger embonpoint bien pardonnable donne à M. Gustave Drolet la mine d'un colonel de cavalerie de race, pas Ramollo du tout. Mais, sous cette tête d'officier supérieur, bat le cœur d'un tout jeune sous-lieutenant d'infanterie légère.

Bienveillant pour tout le monde, loyal à ses amis, il a l'âme compatissante et la bourse toujours ouverte. Combien de fois, pendant mon séjour à Paris, n'ai-je pas eu occasion de faire appel à sa générosité, ainsi qu'à celle d'Alfred Thibaudeau, un autre excellent cœur, pour des compatriotes dans l'embarras ?

On était en 1864, les Fénéniens menaçaient d'envahir nos foyers.

Le voilà campé à Lacolle, à la tête de la 10^e compagnie du 3^e bataillon des forces volontaires, rêvant de mettre en pratique de savants mouvements de stratégie militaire qui devaient avoir comme conséquence inévitable l'anéantissement complet de l'armée fénienne. Cependant une chose essentielle manque à son bonheur. C'est un clairon qui lui permettrait de rallier en cas d'alerte, ou pour les besoins du service, ses hommes éparpillés un peu partout dans le village. Un jour ses vœux faillirent être exaucés, voici comment :

Pendant, dit-il, que je mijotais dans ma petite caboche, un plan dont la réalisation devait éclipser, même les fameux exploits du grand Iberville, on frappa à ma porte. Mon ordonnance introduisit M. le curé de Lacolle.

Messire La! elle, sans avoir les proportions immenses qu'il lui faut maintenant, pour lèger convenablement son grand cœur d'apôtre, était cependant déjà un fort joli commencement de curé. Son esprit était toujours en travail ; les grandes comme les petites misères l'intéressaient.

Messire Labelle, que nous avions, en arrivant à Lacolle, bombardé aumonier des troupes de Sa Majesté, portait un intérêt paternel aux soldats de ma compagnie. Il venait me faire une proposition. Il n'y avait que lui pour avoir de ces idées-là.

Capitaine, me dit-il, je sais que vous n'avez pas de bugler, ni bugle, vous devez souffrir beaucoup, dans le service, de la privation de cet instrument aussi sonore que guerrier. Je passais jadis pour avoir un joli talent sur le cornet à piston dans la musique du collège de Ste-Thérèse, lorsque je faisais mes études dans cette maison.

Un ancien piston peut bien bugler, je suppose. Or, je pars pour Montréal, et si ça vous est agréable, je vais acheter un bugle, je rattrapperai mon embouchure d'autrefois, j'apprendrai vos sonneries, puis je marcherai en tête de votre compagnie et je vous sonnerai l'école des tirailleurs.

J-ne pouvais en croire mes oreilles, l'attendrissement me gagna. J'étais véritablement ému de voir ce bon curé, venant ainsi naïvement, franchement, sans se douter des sourires que ne manquerait pas de soulever, sur son passage, un prêtre de sa corpulence sonnant du clairon à la tête d'une compagnie de soldats, venant ainsi, dis-je offrir ses bons services, pour nous tirer d'embarras. Je remerciai M. Labelle bien cordialement, et cherchai à le dissuader, mais il l'avait dans la tête, et il partit pour Montréal.

Un soir, j'étais occupé à écrire, lorsque j'entendis résonner une éclatante fanfare, qui faisait trembler les vitres de mon logement. Je me hâtai de sortir pour voir ce qui se passait. C'était monsieur le curé Labelle, assis dans sa voiture, arrêtée devant ma porte, au retour de la gare : il me donnait une sérénade ! Il avait

découvert à Montréal le plus immense clairon à clefs, en cuivre rouge, que j'ai jamais vu. C'était un instrument monumental qui devait dater d'avant la cession. Il fallait les vastes poumons et les fortes lèvres du curé, pour en tirer les sons éclatants qui avaient attiré, outre mon attention, tous les enfants et une partie des habitants du village.

A partir de ce jour, Messire Labelle pratiqua consciencieusement les diverses sonneries de l'infanterie légère, même les marches militaires. Un beau soir il m'informa triomphalement qu'avec encore quelques heures de pratique, il serait prêt à commencer son service.

Hélas ! trois fois hélas ! deux jours après, une malheureuse clef de sa trompette en se détraquant, entraîna la perte totale de cet instrument dont nous reverrons peut-être le modèle à la bouche des anges qui nous sonneront la retraite, au jugement dernier ; " Tuba mirum spargens sonum ! "

Dans les chapitres intitulés *Fragments d'un journal de voyage et Souvenirs de voyage*, particulièrement enlevés, il y a de fort jolies descriptions, et aussi.....de bien bonnes blagues. Par exemple, la triste aventure qui est arrivé à l'auteur chez un figaro d'Andros, pendant le voyage qu'il faisait en Orient à la recherche d'une position sociale, est à lire.

Cet extrait d'une lettre de l'auteur à son ami, M. le juge de Montigny, a un certain cachet qui ferait croire que...l'histoire en question est née sur les bords de la Garonne plutôt que dans une station thermale de la Savoie.

Il donne parmi de très bons avis à sa fille Mademoiselle Juliette, l'excellent et très spirituel conseil qui suit :

Etudie les arts d'agrément, si tu le désires. Il te faut une bonne éducation ; mais ne ruine pas ta santé, pour sortir gradué comme les autres, si tu ne peux être diplômée qu'à ce prix. Etudie le dessin, si tu le veux, mais n'aie jamais que de bons dessins ; étudie la peinture, mais ne l'exerce jamais sur ton visage ; étudie la musique, mais ne lutte pas avec un exercice de piano pendant que ta mère est aux prises avec le poêle de cuisine.

On trouve des aperçus nouveaux dans le chapitre sur *la révision de la constitution et un projet de réforme*. Entre autres, dans le premier de ces deux chapitres, un projet prototype de Sénat et de Conseil législatif qui, s'il était mis à exécution, ferait de ces deux branches un peu surannées de notre système constitutionnel, des parangons de chambres hautes.

Dans Zouaviana, M. Gustave Drolet a abordé tous les genres et traité avec succès un peu tous les sujets. Pour son coup d'essai, il s'est révélé écrivain de haute marque. Il n'a plus le droit maintenant de signer " Soldat dans les lettres " comme il l'a fait au bas de la préface de son livre, car il a gagné ses épaulettes à la pointe de la plume.

Paul de Cazes.

L'année chrétienne ou considérations sur les principales fêtes du cycle liturgique, par Don Sarda y Salvany, traduit de l'Espagnol par M. l'abbé A. Thiveaud, ancien directeur de grand séminaire. 1 vol. in-12.....88 cts

PARTIE LEGALE

Redacteur : **A L B Y**

ACTES NOTARIÉS

A la demande de quelques notaires nous reproduisons la nouvelle loi concernant les actes notariés.

Sanctionnée le 27 février dernier cette loi sera en vigueur le sixantième jour après celui de sa sanction (1). En conséquence le 28 avril courant les notaires devront commencer à se servir de témoins pour les actes dans lesquels quelque partie ne pourra pas signer, soit par ignorance soit pour toute autre raison.

ACTE POUR AMENDER L'ARTICLE 1208 DU CODE CIVIL, RELATIVEMENT AUX ACTES NOTARIÉS

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. L'Article 1208 du Code Civil, tel que contenu dans l'article 5806 des Statuts Réfondus, est remplacé par le suivant :

“ 1208. Un acte notarié reçu devant un Notaire est authentique s'il est signé par toutes les parties.

Si les parties ou l'une d'elles sont incapables de signer, il est nécessaire, pour que l'acte soit authentique, que le consentement donné à l'acte par chaque partie qui ne sait ou ne peut signer, soit reçu en la présence d'un témoin qui signe.

Les témoins peuvent être de l'un ou l'autre sexe, âgés d'au moins vingt et un ans, sains d'esprit, n'être pas intéressés dans l'acte, ni morts civilement, ni réputés infâmes en loi. Les aubains et les femmes sous puissance de mari (excepté celles des Notaires recevant l'acte) peuvent servir de témoins aux actes notariés.

Cet acte est sujet aux dispositions contenues dans l'article qui suit et à celles qui ont rapport aux testaments. Il ne s'applique pas aux cas mentionnés en l'article 2380, où un seul notaire suffit.”

2. L'Article 3652 des Statuts Réfondus est abrogé.

3. L'Article 3645 des Statuts est abrogé et remplacé par le suivant.

“ 3645. L'acte notarié doit énoncer le nom, la qualité officielle, le lieu d'affaires et la signature du notaire qui le reçoit ; les noms, la qualité et la demeure des parties avec désignation des procurations ou mandats produits ; la présence, le nom, la qualité officielle et le lieu d'affaires du notaire assistant ; la présence, les noms, la qualité et la demeure des témoins requis ; le lieu où l'acte est reçu, le numéro de la minute, la date de l'acte, la lecture de l'acte faite aux parties ; la signature de ou des Notaires et des témoins, et des parties, ou leurs déclarations qu'elles ne peuvent signer et la cause de cette incapacité.”

LA SAISSABILITÉ

DES PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

On lit dans le *Journal des Débats* :

“ La 1^e chambre du tribunal civil de la Seine vient de rendre en cette matière une importante décision.

“ Un sieur Fouquier, créancier de M. l'abbé Sisson d'une somme de 7,000 fr., montant de condamnations prononcées à son profit par jugement du tribunal de commerce de la Seine, avait formé opposition, entre les mains de l'archevêque de Paris, sur la pension de 4,000 fr. que celui-ci sert à l'abbé Sisson.

“ L'abbé Sisson demandait la nullité de cette opposition, tant à raison du caractère d'insaisissabilité que des lois spéciales au-

(1) S. R. P. Q. Art. 5770, No 2.

“ raient attaché aux pouvoirs ecclésiastiques, que de la nature même de sa pension, qui lui aurait été servie à titre d'aliments.
 “ Mais le tribunal, sur les plaidoiries de Maîtres Davrillé des Essards et Labée, a déclaré la saisie-arrêt valable par un jugement dont voici les principaux attendus :

Attendu que la déclaration du roi, du 7 janvier 1779, qui consacre le principe de l'insaisissabilité des pensions servies par l'Etat ne saurait, ainsi que le prétend à tort l'abbé Sisson, s'appliquer aux pouvoirs ecclésiastiques ;

Qu'à cette époque, en effet, le clergé subvenait lui-même, au moyen de ses biens personnels, aux frais du culte et au traitement de ses ministres, sans aucune participation de l'Etat ;

Attendu que les pensions ecclésiastiques ont été créées et organisées par les décrets des 28 juin 1853, et 27 mars 1860 ;

Qu'aucun de ces textes ne reproduit le principe d'insaisissabilité proclamé pour les pensions civiles dans l'article 26 de la loi du 9 juin 1853, et qu'on ne saurait, à raison de ce silence, l'étendre, par voie d'analogie, aux pensions ecclésiastiques ;

Attendu, au surplus, que les décrets précités n'ont trait qu'aux seules pensions ecclésiastiques servies par l'Etat, et ne s'appliquent pas aux pensions allouées, comme dans l'espèce actuelle, conformément au décret du 13 thermidor an XIII, par l'autorité diocésaine, au moyen des ressources qui lui sont propres et qui sont alimentées par le produit de la location des chaises dans les églises du diocèse :

Que la pension servie à l'abbé Sisson est donc, à ce premier point de vue, cessible et saisissable..... ..

“ Le tribunal, toutefois, a réduit au quart les effets de l'opposition, en décidant que les trois autres parts, soit 3,000 fr., étaient nécessaires à l'abbé Sisson pour subvenir à ses besoins.”

Note éditoriale.—Dans notre droit, en vertu de l'article 628 du code de Procédure civile, tel qu'il est reproduit par l'article 5931 des Statuts Refondus de la Province de Québec, sont **INSAISISSABLES** :

3. *Le casuel et les honoraires dus aux ecclésiastiques et ministres du culte, à raison de leurs services actuels et les revenus des titres cléricaux.*

LA DÉGRADATION CIVIQUE EN FRANCE

On lit dans la *Croix* du 25 mars :

“ A propos de la dégradation de M. Baihaut, bien des personnes ont désiré savoir ce que c'était au juste que la dégradation civile. Voici en quoi consiste cette peine :

1. Dans la destitution et l'exclusion des condamnés de toutes fonctions, emplois ou offices publics ;

2. Dans la privation du droit de vote, d'élection, d'éligibilité et, en général, de tous les droits civils et politiques, et du droit de porter aucune décoration ;

3. Dans l'incapacité d'être juré, expert, d'être employé comme témoin dans des actes et de déposer en justice autrement que pour y donner de simples renseignements ;

4. Dans l'incapacité de faire partie d'aucun conseil de famille et d'être tuteur, curateur, subrogé-tuteur ou conseil judiciaire, si ce n'est de ses propres enfants, et sur l'avis conforme de la famille ;

5. Dans la privation du droit de port d'armes, du droit de faire partie de la garde nationale, de servir dans les armées françaises, de tenir école ou d'enseigner, et d'être employé dans aucun établissement d'instruction à titre de professeur, maître ou surveillant.

LE REPOS DU DIMANCHE

Deux cents barbiers et coiffeurs ont passé devant le tribunal correctionnel de Francfort pour infraction au repos dominical. Tous ont été condamnés à deux marks d'amende, et un mark et vingt pfennings de frais. —*La Croix.*

VOITURES LE DIMANCHE

Les journaux publient la dépêche suivante :

Toronto, 30 mars 1893.—Une désagréable surprise vient d'être causée dans cette ville par une tentative, de la part des puritains, pour faire appliquer de nouveau, dans toute leur rigueur, les anciennes lois du dimanche.

Un cocher du nom de Charles Brown, au service d'un des loueurs de voitures les plus connus de Toronto, a été condamné par le juge de police Baxter à \$2.00 d'amende, et à défaut de paiement, à dix jours de prison pour avoir conduit une femme en voiture, un de ces derniers dimanches, dans les rues de la ville. Cet incident a causé d'autant plus d'émotion qu'une foule de gens, à Toronto, ont l'habitude non seulement de se promener en voiture le dimanche, lorsque le temps est beau ; mais aussi de se faire conduire en voiture à l'église ou au temple.

L'ERMITE DE FRANCHARD

(suite et fin)

Fatigué d'être resté enfermé presque tout le jour, l'ermite s'était promené quelques instants dans son jardin. Il rentra, pria Dieu, et s'étendit sur son lit de fougère. Mais le sommeil ne vint pas. Il croyait toujours entendre la belle voix qu'il avait écoutée deux heures auparavant, et, cette voix, il la reconnaissait. Pauvre Sylvain ! il l'avait entendue jadis, alors qu'heureux fiancé de Diane de Malnove, il passait de longues heures à faire de la musique avec elle et sa mère, tantôt guidant leur barque sur les flots de l'Oise, tantôt assis à leurs pieds dans le grand salon du château de Malnove.

—Que m'importe cette voix ? se disait-il, quand même ce serait elle qui fut venue là, elle, qui m'a trahi, oublié, elle qui est depuis sept ans la femme d'un autre ?... Je n'y dois plus penser. Syrene perfide, elle a brisé toutes mes espérances, je ne lui dois que le mépris, et je croyais l'avoir oubliée. Et ce Neverly ! va-t-il encore revenir ranimer les souvenirs du passé. Je ne l'attendrai pas. Demain, je partirai : j'irai me cacher aux Camaildules, jusqu'à ce que la cour s'éloigne de Fontainebleau. Mais qui me délivrera de ce chant, de cette voix imaginaire ?

Il se leva, sortit et monta sur un rocher très élevé, espérant que le vent de la nuit rafraîchirait son front brûlant. De là l'ermite contempla les nuages sillonnés d'éclairs qui cachaient de plus en plus l'azur du ciel. Un grand silence régnait dans la forêt.

Tout à coup, dans la direction de Fontainebleau, frère Sylvain

aperçut une lueur, et une flamme qui s'élevait. Elle grandit rapidement, des gerbes d'étincelles jaillirent, et des cris lointains se firent entendre. Le feu était à la forêt. L'ermite redescendit à la hâte vers sa maison, prit une hache et courut dans la direction de l'incendie. Il n'y avait plus personne à Franchard, mais, à mesure qu'il avançait sur le chemin de Fontainebleau, il entendait des appels, des sonneries de cor, des coups de sifflets, des cris : au feu ! l'alarme était donnée et tous les gardes des environs couraient vers l'incendie.

A un carrefour l'ermite rencontra Hubert, qui se hâtait, traînant une petite pompe sur un chariot. L'ermite s'y attela avec lui, et Hubert s'écria : — Ces étourdis de pages auront jetée une torche dans le taillis. Si c'est à l'Épine, il y a une mare tout auprès, mais si c'est sur la hauteur, il faudra bien jouer de la hache. Où est le feu ? cria-t-il à un homme à cheval qui accourait.

— A l'Épine, cria le garde, je vais chercher la pompe d'Hubert.

— La voici, en avant !

Ils couraient à perdre haleine. La lueur de l'incendie grandissait, et illuminait les profondeurs des bois. Les oiseaux de nuit jetaient des cris lugubres, les cerfs et les biches s'enfuyaient, franchissant rapidement les buissons et passaient tout près des hommes sans paraître les voir, tant de frayeur affolait ces pauvres bêtes.

Bientôt, Hubert et l'ermite arrivèrent en présence du feu. Il couvrait déjà près d'un arpent de taillis, et plus de deux cents hommes accourus de Fontainebleau, abattaient des arbres et tâchaient d'isoler l'incendie. Une mare était auprès. Hubert se hâta de placer sa petite pompe, et réussit à lancer quelques jets d'eau, tandis que l'ermite, d'un bras vigoureux, abattait de jeunes bouleaux. Le tumulte était grand : il arrivait sans cesse des secours, mais la flamme allait encore plus vite que la hache, et les crépitements de l'incendie augmentaient.

Un juron effroyable échappa au brave Hubert ; — plus d'eau ! s'écria-t-il, et je n'ai pas de cognée ! encore une heure et tout ce quartier de forêt sera perdu. Et dire qu'il tonne si fort, et qu'il ne tombe pas une goutte d'eau ! Dites donc au bon Dieu de faire pleuvoir, Sylvain !

— Cela commence, dit l'ermite.

En effet, un effroyable coup de tonnerre retentit, et une pluie diluvienne tomba. Tout près de là était une grotte : Hubert y entraînait l'ermite en lui disant : — A quoi sert de nous mouiller ? puisque le ciel s'en mêle, laissons-le faire et regardons.

Les flammes luttèrent encore une demi-heure, mais la pluie triompha enfin de l'incendie, et aux premières lueurs du jour, quelques tourbillons de fumée marquaient seuls les places où le feu couvrait encore. Mais il avait dévoré plus de deux arpents de la forêt, et de nombreux arbres abattus étendaient leurs rameaux flétris autour d'un grand espace couvert de cendres et de charbons à demi éteints.

Hubert était retourné chez lui ; quelques gardes erraient sur le lieu de l'incendie, armés de bèches, et recouvraient de terre les

endroits encore incandescents. — L'ermite, vaincu par la fatigue, s'était endormi dans la grotte.

Vers six heures, un cavalier parut à la lisière du bois. C'était Gaston de Neverly. Il venait, en curieux, demander des nouvelles, et constater les ravages du feu. Il interrogea les gardes présents, et leur annonça que le Roi ne tarderait pas à venir, et les récompenserait de leurs peines.

— Prévenez vos camarades, dit-il, pour sûr il y aura ce matin bonne distribution de pistôles ; peu s'en est fallu que le Roi ne vint cette nuit ; il montait à cheval lorsque la pluie a commencé.

— Heureuse aventure ! dit le garde, jamais pluie ne tomba plus à propos. Mais quelle imprudence que celle de courir en forêt avec des torches ! Dieu veuille que l'accident de cette nuit serve de leçon ! Sa Majesté fera bien de nous gratifier, nous avons rudement travaillé tous, sans compter l'ermite, et les piqueurs du Roi.

— L'ermite était là ?

— Certainement, et il a coupé à lui seul plus de vingt arbres. Frère Sylvain a dû être bûcheron dans sa jeunesse, pour sûr, mais il était si fatigué qu'il n'est pas retourné chez lui. Il dort là, dans cette grotte.

— Gardez-moi mon cheval, je vous prie, dit Neverly en mettant un écu dans la main du garde, et emmenez-le là-bas, vers ce chêne. Je veux parler à frère Sylvain.

Il mit pied à terre, et, marchant sans bruit, s'avança vers la grotte.

* *

Couché sur un amas de feuilles sèches frère Sylvain dormait profondément. Son chapelet était enroulé autour de ses mains croisées sur sa poitrine, et sa tête aussi pâle et immobile que celle d'une statue.

Neverly s'assit sur une pierre, à côté de lui, et le contempla quelques instants. — Le voilà donc, se dit-il, cet Henri d'Aigubelle, qui semblait destiné à parcourir une si brillante carrière ! Qui aurait prédit qu'un chagrin d'amour aurait fait de lui un misérable ermite, eût passé pour fol. Et le voilà cependant, revêtu d'un froc, mais il doit bien s'être repenti déjà de son extravagance, et je prétends le tirer de là lestement. Allons, frère Sylvain, réveillez-vous, debout ! debout !

Frère Sylvain ouvrit les yeux en tressaillant.

— Qui m'appelle ? dit-il.

— Ton compagnon d'autrefois, ton meilleur ami, toujours Gaston de Neverly ! Embrasse moi : n'essaie plus de te cacher. Je t'apporte de bonnes nouvelles, morbleu, et j'espère bien qu'elles te feront jeter le froc aux orties.

— Gaston, dit le frère, je suis heureux de vous revoir, mais si vous m'aimez, si vous ne voulez pas m'obliger à m'expatrier, ne dites à personne qui je suis, laissez-moi vivre en paix à l'ombre de ces bois. J'ai trop souffert dans le monde pour y rentrer jamais.

— Quelle folie ! Quoi, parce que ma belle cousine Diane a cédé aux ordres de ses parents, et pour terminer un grand procès, accom-

moder les affaires de sa famille, et devenir marquise de Chazelles, a oublié ses promesses d'enfant ? Mais sur cent jeunes filles, cent eussent fait comme elle. Il fallait l'oublier, essayer d'en aimer une ou deux autres.

— On n'aime qu'une fois comme je l'ai aimée, dit l'ermite.

— Et tu l'aimes encore ?

— Non, grâce à Dieu.

— L'as-tu entendu chanter, hier soir ?

— Tais-toi, Gaston : je croyais m'être trompé. C'était donc elle ?

— Oui, c'était Diane. Elle est veuve, elle est libre. Elle s'est repentie bien des fois de l'avoir trahi. Elle a été bien malheureuse avec Chazelles. Enfin, il a eu l'esprit de mourir, la laissant son héritière. Elle n'a pas d'enfants, elle est toujours aimable, et si tu veux, je te réponds d'elle. Une aventure comme la tienne est pour la charmer : toute la cour en parlerait, et Mlle de Scudéry en ferait un roman.

— Vous avez toujours été un peu fou, Gaston. Mais si je l'ai été aussi, je ne le suis plus. Ne me parlez plus de cette personne.

— Soit, mais contente un peu ma curiosité. Je te croyais en Pologne. Ta sœur le disait. Elle prend soin de tes biens, et t'attend toujours à Aiguebelle. N'y retourneras-tu pas ?

— Jamais : j'ai trouvé mieux que le monde ne peut m'offrir. Mais tu ne me comprendrais pas. Adieu, je vais retourner à Franchard.

— J'y retournerai aussi, s'écria Gaston, et je te persécuterai jusqu'à ce que tu renonces à ta folie. Ecoute, si tu as fait des vœux, le Pape peut t'en relever. Il y aura bientôt une guerre, dit-on. Nous irons nous battre contre les Espagno's, le Roi te distinguera...

Frère Sylvain était sorti de la grotte, et sans écouter Gaston regardait les arbres abattus et noircis par le feu.

— Pauvres arbres ! dit-il, hier encore si beaux, si verdoyants ! Et c'est moi qui vous ai brisés pour empêcher les flammes de s'étendre plus loin, moi, qui vous aimais tant ! ô mon Dieu, à l'aspect de ces ruines passagères que le printemps relèvera si vite, je sens mon cœur se serrer douloureusement. Et j'irais chercher les champs de bataille, je rentrerais dans ce monde égoïste et perfide, où l'on fait litière des promesses les plus saintes, des affections les plus dévouées ! j'irais livrer aux risées des courtisans les douleurs de ma jeunesse, et les consolations incompréhensibles pour eux, que Dieu me donne dans ces déserts ? Ne l'espère pas, Gaston : promettez-moi que vous ne nommerez à personne l'ermite de Franchard.

— Je te donne ma parole d'honneur ; mais à une condition : promets-moi de réfléchir à ce que je t'ai dit, et demain, si tu veux donner suite à mes projets, si tu me permets de parler de toi à Mme de Chazelles, viens ici à six heures du soir. J'y serai. Aimes-tu mieux que j'aille à l'Hermitage ?

— Non, dit frère Sylvain : je préfère que vous veniez ici. Adieu.

Il partit, et Gaston, remontant à cheval, retourna au château de Fontainebleau.

Un peu avant l'heure du dîner du Roi, Gaston aperçut de loin, dans la cour des Fontaines, madame de Chazelles et sa suivante, qui s'amusaient à jeter du pain au carpes,

Il alla saluer la belle veuve, qui l'accueillit fort bien, et ce Gaston, qui était grand causeur, et ne pouvait garder le moindre secret, crut ne pas manquer à sa parole en racontant à madame de Chazelles l'histoire de l'ermite, avec la précaution de changer les noms. Il mit l'aventure sur le comte d'un ermite italien du quinzième siècle, et assura l'avoir lue dans un vieux bouquin dont la dernière page manquait.

— Je voudrais deviner la fin de l'histoire, dit-il, mais je n'ai pas assez d'esprit pour cela. Comment pensez-vous qu'elle ait fini, madame ?

— Mais je ne sais, en vérité. C'est bien un peu ridicule d'épouser un défroqué ; pourtant cet ermite est intéressant, et la dame avait fort à réparer envers lui, puisqu'elle lui avait fait tant de chagrin.

— Qu'auriez-vous fait à sa place, madame ?

— Moi ! oh, pour sûr, je l'aurais laissé dans son ermitage, mais je n'ai pas le cœur tendre, vous le savez, ajouta-t-elle en riant. C'est pour cela que Mademoiselle me trouve si fort à son gré. La voici qui vient. Adieu, mon cousin. Et elle traversa la cour des Fontaines d'un pas si lesté et si gracieux que Neverly se dit : — sot que je suis ! je ferai bien mieux de parler pour moi que pour autrui. Mais je me suis trop avancé pour reculer. J'irai ce soir au rendez-vous.

* * *

C'était l'heure d'or ; les rayons du soleil déclinant perçaient l'épaisseur du feuillage, et la forêt, rafraîchie par l'orage de la veille, était plus belle et plus parfumée que jamais. Neverly, en retard, pressait son cheval, et courait au galop sous les futaies sonores.

En arrivant à la grotte, il s'écria : personne ! un homme assis à terre, sous un buisson de génévrier, se leva. C'était Hubert.

— Vous cherchez frère Sylvain, monsieur, dit-il, il ne viendra pas. Il est parti en voyage, pour plusieurs mois, mais il m'a remis ceci pour vous.

Gaston prit la lettre, remercia Hubert, et lui donna une bonne étreinte. Au fond, il était charmé que l'ermite ne fut pas venu.

Il repartit au galop, s'arrêta dans une clairière, et, laissant son cheval broutiller le feuillage, lut la missive de frère Sylvain.

« Lorsque vous lirez cette lettre, écrivait l'ermite, j'aurai quitté l'asile où j'ai trouvé une paix profonde, et des joies que je vous souhaite de connaître un jour. J'y reviendrai, lorsque le départ de la cour m'assurera de n'être plus troublé dans ma solitude. Je vous remercie de votre amitié, bien que les marques qu'il vous a plu de m'en donner n'aient pas été telles que je les eusse souhaitées. Je prierai pour vous et pour la personne dont vous m'avez parlé. S'il vous plaît de vous embarquer avec elle sur les flots changeants de la vie mondaine, que Dieu vous protège et vous conduise au port !

“ J’y suis déjà : ma nef n’affrontera plus les tempêtes. La prière, l’étude, la contemplation des œuvres de Dieu, me rendent heureux dans la solitude. La forêt m’est devenue comme une patrie, et Dieu parle à mon cœur dans le silence des bois.

“ Adieu donc ; ne vous souvenez plus de moi que comme on se souvient des morts qu’on a aimés et qui nous attendent dans un monde meilleur.

Frère Sylvain.”

Quelques semaines après, le Roi, avant de quitter Fontainebleau, signa le contrat de mariage de Gaston de Neverly et de madame de Chazelles, au grand déplaisir de Mademoiselle, qui comptait sur eux pour en faire des ermites à sa façon. Ils firent assez bon ménage pendant cinq ou six mois, puis la légèreté de l’un et les caprices de l’autre amenèrent des brouilleries qui déplurent à Mademoiselle. Congédiés par cette princesse, monsieur et madame de Neverly s’en allèrent en province, et s’y ennuyèrent honnêtement jusqu’à la fin de leurs jours.

Quand à Permite, il revint à Franchard et n’en sortit plus. Comme son prédécesseur il vécut près d’un siècle, et sa robuste vieillesse ressemblait à celle des grands cheues de la forêt de Fontainebleau.

Personne après lui ne vint habiter son ermitage, et s’il s’est rencontré de nos jours un homme assez passionné de la forêt pour consacrer sa vie et sa fortune à en multiplier les sentiers, si les peintres et les poètes en retracent à l’envie les beautés sévères ou charmantes, personne, comme le frère Sylvain, ne l’a plus assez aimée pour en faire sa demeure et son tombeau, personne n’a joui comme lui de la solitude de ces déserts et de ces mystérieuses harmonies qui résonnent doucement et toujours sous les ombrages de Fontainebleau. Le temps des ermites est passé.

Mme Julie LAVERGNE.

LE MISSIONNAIRE DES ENFANTS

Par le R. P. FURNISS

de la congrégation du T. S. Rédempteur

OUVRAGE TRADUIT DE L’ANGLAIS

PAR UN PÈRE DE LA MÊME CONGREGATION

Deuxième édition revue avec soin

1 vol. in-8.....\$1.00

M A R I E

SECOURS PERPETUEL DES HOMMES

D'APRÈS LES LIVRES SAINTS,

AVEC L'HISTOIRE DE L'IMAGE ET DU CULTÉ DE
NOTRE-DAME DU PERPETUEL SECOURS

Par le Père Henri Saintrain, Rédemptoriste

Deuxième édition revue avec le plus grand soin.

1 vol. in-12.....63 cts

TABLE ANALYTIQUE

Introduction.

LIVRE PREMIER

PUISSANCE ET RICHESSE DE MARIE

Démontrées 1° par ses grandeurs, 2° par sa sainteté, 3° par sa qualité de Corédemptrice, 4° par trois faits de l'Évangile.

Marie étant de toute façon la plus élevée des créatures, en est nécessairement la plus puissante.

I. MARIE, FILLE, EPOUSE ET MÈRE DE DIEU. Par son Immaculée Conception, Marie est la Fille de Dieu d'une manière qui lui est propre; par le mystère de l'Incarnation, elle est devenue Epouse et Mère de Dieu. Dieu se doit à lui-même de lui communiquer un pouvoir en rapport avec cette sublime dignité.

II. MARIE, LA GRANDE AFFAIRE DES SIÈCLES. Grandeur de Marie dans les siècles qui ont précédé sa naissance. 1. *Le Char de Triomphe*, ou Marie attendue et désirée du ciel, de la terre, et relouée de Penfer. 2. *L'Aurole*, ou Marie annoncée par les symboles et les figures. 3. *Le Cortège*, ou Marie préfigurée par les femmes les plus illustres de l'ancien Testament. — Ainsi associée au Messie dans les figures et les ombres de la Loi, Marie doit participer à sa puissance sous le règne de la Grâce.

III. MARIE, REINE DES SAINTS. (I) Puissance de la sainteté. Sainteté de Marie.

IV. MARIE, REINE DES SAINTS. (II). Continuation. Détail des vertus de Marie.

V. LA CORÉDEMPTRICE. (I) Marie dispose d'un grand pouvoir en notre faveur parce qu'elle a contribué à nous racheter comme Eve avait contribué à nous perdre. Elle a consenti au sa-

crifice de son Fils. Marie sur le Calvaire. *Femme, voilà votre fils.*

VI. LA CORÉDEMPTRICE. (II) De plus, elle a été Victime conjointement avec Jésus. Prophétie de Siméon.

VII. LE CANAL DES GRACES, Marie a mérité par ses douleurs d'être la distributrice des grâces de la Rédemption. Tableau de sa vie affligée.

VIII. UN DIEU POUR DÉBITEUR. Richesses accordées à Marie, en retour des services rendus par elle aux trois personnes divines. La 13e station du Chemin de la croix.

IX. L'ILLUMINATRICE (I). 1er Fait qui a révélé la puissance de Marie. L'Incarnation du Verbe. *Je vous salue, ô Pleine de Grâce!* — *Voici la servante du Seigneur.* — *Et le Verbe se fit chair.*

X. L'ILLUMINATRICE (II). 2e Fait qui a révélé la puissance de Marie. Sa parole sanctifie le Précurseur et le sacré prophète.

XI. L'ILLUMINATRICE (III). Suite du précédent.

XII. LA NOUVELLE EVE. 3e Fait qui a révélé la puissance de Marie. Noces de Cana. L'incrédulité d'Eve avait amené le divorce entre Dieu et l'humanité; la foi de Marie unit l'Église au divin Epoux.

LIVRE SECOND—BONTÉ DE MARIE

- I. NOTRE MÈRE. La femme dans la famille humaine. La Mère. Marie est notre Mère, comme nouvelle Eve et comme Mère de Jésus-Christ. Témoignages de la Genèse et de l'Apocalypse.
- II. NOTRE SŒUR. Parabole. Le regard compatissant de la Reine du ciel vers la terre. Son regard suppliant vers Jean.
- III. NOTRE MÉDIATRICE. L'homme coupable a besoin d'un médiateur auprès de Dieu. Jésus unique Médiateur de justice. Mais nous l'offensons aussi, et nous avons besoin d'un autre médiateur auprès de lui. Ce sera une Femme. Caractère de la femme, puis-
- sance de ses larmes. Médiation de Marie, glorieuse à Dieu, utile à l'homme.
- IV. LE CŒUR LE PLUS AIMANT. Éducation du Cœur Marie à Nazareth. Le réveil de l'Enfant Jésus.
- V. LE CŒUR LE PLUS PROFOND. L'amour maternel. Dans cet amour, une nuance plus délicate. Affinité entre la douleur et la tendresse. Testament de Jésus.
- VI. LE CŒUR LE PLUS LARGE. Marie à l'école de Jésus.
- VII. LE CŒUR LE PLUS CONSTANT. Encore l'amour maternel. Marie pendant la passion de son Fils. Le jugement de Salomon.

LIVRE TROISIÈME

DES GRACES PRINCIPALES QUE NOUS DEVONS ATTENDRE DU PERPÉTUEL SECOURS DE MARIE

- I. LA MÈRE DE NOTRE FOI. Importance de la foi dans la vie chrétienne. Dangers que court la foi à notre époque. Marie est notre Mère par la foi. Elle est la Mère de notre foi. Le *Magnificat*. Accomplissement. A ceux qui ne croient plus.
- II. LA MÈRE DE LA SAINTE ESPÉRANCE. Marie nous rassure contre la crainte excessive. Elle est elle-même notre espérance.
- III. LA MÈRE DU BEL AMOUR (I). Nécessité de l'amour de Dieu. Marie en a inauguré le règne sur la terre. Elle nous aide dans nos luttes avec l'amour-propre.
- IV. LA MÈRE DU BEL AMOUR (II). Nécessité de l'amour envers Jésus, Dieu et Homme. Amabilité de Jésus contempné entre les bras de sa Mère. Empressement de Marie à nous obtenir l'amour de Jésus.
- V. LA MÈRE DE L'HOMME NOUVEAU. Beauté de la chasteté. Difficultés. C'est le domaine propre de Marie.
- VI. LA MÈRE DES VIERGES. Beauté de la virginité. Marie est la Mère des vierges. Sa tendresse pour les âmes vierges. Saint Jean. Saint Luc. Saint Joseph.
- VII. LA SULAMITE. Marie notre modèle
- et notre secours dans les sécheresses et les dégoûts. Perte de l'Enfant Jésus.
- VIII. MARA. Marie, notre secours dans les peines d'esprit, les scrupules, les tentations et les angoisses de la vie intérieure. La prière du soir à Nazareth.
- IX. L'AMIE DES PAUVRES. La pauvreté. Les pauvres sont chers à Marie, parce qu'elle-même fut pauvre. Tableau de la pauvreté de Marie. La fuite en Égypte.
- X. LA PATRONNE DE LA FAMILLE. Combien la famille est déchue de nos jours. Le remède doit venir de la femme. Marie, modèle et secours de la femme chrétienne. Devoirs de l'épouse étudiés en Marie. La maternité et ses devoirs. L'enfant. Importance de son éducation par la mère. Marie vient encore ici au secours de la mère.
- XI. L'ESPÉRANCE DES MALADES. Nos maladies viennent du péché. Combien il est utile de recourir à Marie dans nos souffrances.
- XII. LA GRANDE HEURE DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS. Combien l'heure de la mort est redoutable. Le grand signe de l'Apocalypse. Explication.

APPENDICE—PREMIÈRE SECTION

HISTOIRE DE L'IMAGE DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS ET DE SON CULTE.

DEUXIÈME SECTION

CHOIX D'EXEMPLES DE FAVEURS OBTENUES PAR L'INVOCATION DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS

- I. Rome.—II. Italie.—III. Sicile.—IV. France.—V. Espagne.—VI. Autriche.—VII. Belgique.—VIII. Hollande.—IX. Westphalie.—X. Angleterre Écosse, Irlande.—XI. Amérique.

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET
A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIÈRE PARTIE

Livres de piété pour les ecclésiastiques

Exerce teipsum ad pietatem... pietas ad omnia utilis est promissionem habens vitæ, quæ nunc est, et futuræ (I Tim. iv, 7, 8). Que cette exhortation et cet enseignement de saint Paul à son disciple Timothée nous remettent en mémoire tout ce que nous savons sur la nécessité de la piété, sur l'obligation qu'a le prêtre d'être pieux et sur la fidélité que nous devons à nos exercices de piété. Ces justifications qui ont été pour nous, pendant nos années, d'éducation cléricale, la source de la vie, un moyen de sanctification et d'affermissement dans le bien, nous n'irons pas les négliger, encore moins les abandonner, alors que nous sommes plus entourés de dangers, plus exposés à la dissipation, et plus obligés que jamais à nous sanctifier pour mieux sanctifier les autres, à nous unir plus étroitement à Dieu pour être les instruments plus dignes et plus puissants de son action sur les âmes.—Les exercices de piété forment cette chaîne qui doit nous établir et nous unir dans une union plus intimes avec Dieu. Tous les anneaux de cette chaîne sont indispensables; il suffira sans doute de notre expérience personnelle pour nous en convaincre: n'avons nous pas constaté que la négligence qui commence par atteindre une seule de nos obligations, finit toujours par se généraliser? C'est un puissant motif pour tout prêtre de ne rien négliger. Ce nous sera aussi une raison d'apporter le plus grand soin dans la désignation et l'appréciation des ouvrages qui doivent nous faciliter la persévérance dans la vie de prière.

Nos exercices de piété dans le monde ne seront pas autres que ceux du séminaire. Un saint évêque d'Amiens, Mgr de la Motte, avait coutume de dire que les meilleurs prêtres et les meilleurs religieux qu'il eut connus étaient ceux qui avaient conservé l'habitude de vivre en séminaristes et en novices. La Méditation, l'Examen particulier, la Visite au Saint-Sacrement, la Lecture spirituelle, tels sont, avec le Saint-Sacrifice de la Messe, le Saint-Office, et d'autres prières vocales, tels sont les exercices que les Saints-Pères et

les Maîtres de la vie spirituelle imposent au prêtre comme moyen de sanctification et de persévérance. Les graves personnages du XVII^e siècle qui ont tant contribué au renouvellement du clergé par leurs prédications, par leurs écrits, par la fondation des Séminaires, ont tous proclamé la nécessité de chacun de ces exercices.

La division de cette première partie de notre catalogue où nous allons donner les livres de piété destinés aux Ecclésiastiques, est donc tout indiquée. Nous commençons par les Recueils de Méditations A la Sainte Messe, qui suit la Méditation, nous rattachons la Visite au Saint-Sacrement, qu'on a appelée la *Messe du soir*. Il sera ensuite question du saint office, ou plutôt des ouvrages qui nous aideront à le bien comprendre et à le bien réciter. La quatrième série sera consacrée à l'Examen particulier; la cinquième, à la Lecture spirituelle. Mais nous réserverons, pour les deux séries suivantes, deux catégories d'ouvrages; l'une, avec le titre *Directoire*, contiendra ceux qui, par des conseils et des instructions plus pratiques, doivent diriger le Prêtre dans sa vie publique ou sa vie privée; la suivante comprendra, sous le titre *Direction*, ceux qui peuvent contribuer à former le *Directeur* des âmes. La huitième série renfermera les "Recueils de prières." Dans la neuvième série, nous indiquerons les ouvrages qui se rattachent à cette grande dévotion des *Indulgences*, dévotion si précieuse et qui doit être si chère au Prêtre. Puis enfin, dans la dixième série, que nous intitulerons *Varia*, nous signalerons un certain nombre d'ouvrages qui, par la variété des matières qu'on y trouve, peuvent être utilisés pour plusieurs de nos exercices de piété.

Beuvelet, *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*, pour les dimanches, fêtes et autres jours de l'année, par M. Beuvelet. Nouvelle édition, par des prêtres de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier. 3 vol. in-8 écu d'environ 200 p. chacun..... 2.50

Branclereau, *Méditations à l'usage des évêques des grands séminaires et des prêtres*,

- par L. Branchereau, supérieur du Grand, Séminaire d'Orléans. 4 vol. in-12 de 530 548, 492, 530 pages. \$1.60
- Bronchain.** *Méditations pour tous les jours de l'année*, composées d'après les écrits de saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Église, à l'usage des communautés religieuses, des ecclésiastiques, et de toutes les âmes qui tendent à la perfection. par le P. L. Bronchain, de la Congrég. du T.-S. Rédempteur, 3 vol. in-12, \$2.00
- Chaignon.** *Nouveau cours de méditations sacerdotales*, ou le Prêtre sanctifié par la pratique de l'oraison, par le R. P. Chaignon, S. J. 12e édition, revue et augmentée. 5 vol. in-12. \$4.00
- Décrouille.** *Méditations sacerdotales sur la messe de chaque jour*, par M. Décrouille, curé au diocèse d'Arras. 5 vol. in-12. . . \$3.00
- Hamon.** *Méditations à l'usage du clergé et des fidèles pour tous les jours de l'année*; par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice. 22e édition, revue, corrigée, augmentée, et enrichie d'une table analytique des matières. 3 vol. in-12. \$2.25
- Ponte** (Ven. P. Lud. de, S. J.) *Méditations de præcipuis fidei nostræ mysteriis*, de Hispano in Latinum translata a Melchior Trevinnio, S. J. D. novo edita cura Augustini Lehmkühl, S. J. Cum duabus appendixibus. Cum approb. Ræmi Archiep. Frib. et Super. Ordinis. Six vol. in-12. (GLXXIV et 254 p.) \$4.25
- Le même.** *Traduction française*, avec notes, par une société d'ecclésiastiques. 10e édition (1892), revue avec soin sur l'édition princeps. 4 vol. in-12. \$3.00
- Heure (1^{re}) du Matin, ou Méditations sacerdotales, avec introduction par M. l'abbé Elie Méric, professeur à la Sorbonne. Un vol. in-8 de 480 p. \$1.00**
- Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola** ; annotés par le Révérend Père Roothaan, général de la Compagnie de Jésus, et traduits sur le texte espagnol, par le P. Pierre Jennessaux de la même Compagnie, 12e édition, corrigée et augmentée de deux lettres de saint Ignace, et de l'opuscule du R. P. Roothaan sur la manière de méditer. In-12. \$0.75
- Debrosse et Augry.** *Retraite spirituelle selon la méthode de saint Ignace*, à l'usage des ecclésiastiques, des religieux, et des séculiers, par les P. P. R. Debrosse et H. Augry de la Compagnie de Jésus. 5e édition in-12. \$0.75
- Lohner.** *Instruction pratique de théologie mystique*, ou méthode facile et usuelle pour faire les exercices spirituels de saint Ignace avec d'autres exercices pour quatre recollections de trois jours, ouvrage destiné particulièrement aux prêtres et à ceux qui se préparent au sacerdoce, par le R. P. Tobie Lohner, S. J. (Traduit pour la première fois par M. l'abbé Dufour). 2 vol. in-12, de 400-470 p. \$1.50
- Tanner.** *L'école du prêtre*, par le R. P. Tanner, abbé de N.-D. des Ermites à Enciscelm, suivie d'un examen à l'usage du clergé, par l'abbé Bénard. 3e édition, dédiée à S. E. le Cardinal Donnet, et recommandée au clergé de leurs diocèses par NN. SS. les archevêques d'Aix, de Bordeaux, de Rouen et de Toulouse, et les évêques d'Autun, de Dijon, de Montpellier, d'Orléans, de Poitiers, de Rodez, de Saint-Dié, etc. 2 vol. grand in-12, de 444-534 p. \$1.50
- Valuy.** *Manuel du prêtre en retraite*, contenant : 1o un Directoire pour la retraite ecclésiastique ; 2o un choix de méditations et de considérations pour une retraite particulière ; 3o une série d'exercices pour une retraite de chaque mois, par le R. P. Benoit Valuy, S. J. 11e édition. 1 vol. de 450 p. \$0.50
- Les vérités éternelles**, méditations sur les fins dernières, à l'usage du clergé. In-12, 250 p. \$0.25
- Bouchage.** *Pratique des vertus*, méthode pour travailler à la perfection au moyen d'un exercice de vertu chaque jour, par le P. Fr. Bouchage de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur. 3 vol. gr in-8 \$3.75
- Bourgoing.** *Méditations sur les Vérités et Excellences de Jésus-Christ Notre-Seigneur*, recueillies de ses mystères, cachées en ses états et grandeurs, prêchées par lui sur la terre, et communiquées à ses Saints, par le R. P. Bourgoing, troisième supérieur général de l'Oratoire. 32e édition, revue avec soin, et enrichie de sommaires pour la préparation de la méditation par le R. P. Ingold. 4 vol. in-18. \$2.63
- Probation sur l'humanité**, Ce petit volume in-18, de 360 pages, contient 30 méditations sur l'humilité, et expose, dans un style simple, sous les titres : Besoin d'être humble, Raisons d'être humble, Jésus humble, Guide de l'âme humble avec Marie humble, les réflexions et considérations les plus solides sur cette importante vertu. \$0.33
- Bacuez.** *Manuel du séminariste en vacances*, ou sujets d'oraisons et d'examens particuliers pour les jeunes ecclésiastiques dans le monde, par M. l'abbé Bacuez, directeur au séminaire de Saint-Sulpice. 1 vol. in-32, nouvelle édition. \$0.40

Si sainte Thérèse garantissait le ciel à ceux qui consacraient avec persévérance un quart d'heure chaque jour à l'oraison mentale, l'expérience, non moins que l'autorité, nous obligent à voir dans la Méditation un moyen de sanctification sacerdotale, aussi efficace qu'indispensable. C'est le premier de nos principaux exercices de piété, dans l'ordre chronologique ; c'est aussi le plus important, par l'heureuse et nécessaire influence qu'il doit avoir sur tous les autres. Choisissons donc avec soin l'ouvrage qui nous fournira chaque matin le sujet de nos pieuses réflexions.

Les recueils de méditations sont de deux sortes : les uns sont complets, c'est-à-dire contiennent un cours complet de spiritualité, et renferment des méditations sur tous les devoirs de la vie chrétienne et ecclésiastique ; d'autres recueils nous offrent des sujets d'oraison pour des circonstances par-

ticulières, par exemple, pour des retraites, pour telle époque de l'année, ou sont consacrés à telle ou telle vertu, à telle ou telle obligation du chrétien ou du prêtre. Ces deux catégories peuvent, et même doivent être représentées dans toute bibliothèque ecclésiastique, et c'est pourquoi nous les distinguons et séparons dans l'énumération donnée plus haut.

Ces recueils de méditations se distinguent en second lieu par la méthode d'oraisons adoptée par l'auteur. Nombreuses sont les diverses méthodes de prière que les écrivains approuvés nous donnent. Mais si nous les examinons attentivement, nous dit le P. Faber, dans son livre du *Progrès de l'âme*, nous verrons qu'elles peuvent se réduire à deux, que nous désignerons sous les noms de "Méthode de saint Ignace, et Méthode de saint Sulpice." Nous n'avons pas à décrire ici ces deux méthodes: c'est au titre *Lecture spirituelle*, que nous indiquerons les ouvrages à lire sur ce sujet. Contentons-nous de signaler ici, d'après le même auteur les avantages de chaque méthode. "Celle de saint Ignace s'adapte mieux aux habitués de l'esprit contemporain, elle convient à un plus grand nombre de personnes, elle peut s'enseigner comme un art: enfin presque tous les livres de méditations sont basés sur elle." La méthode de saint Sulpice "est fidèlement calquée sur les traditions des anciens Pères et des Saints du désert; ensuite elle subvient aux besoins de ceux qui, d'un côté, ne peuvent suivre la méthode de saint Ignace, et, de l'autre, n'ont pas d'aptitude à ce qu'on appelle la prière affective; enfin, elle convient mieux à ceux qui sont fréquemment interrompus dans le cours de leur méditation, en tant qu'elle est une œuvre complète à quelque endroit qu'on l'interrompe, tandis que toute la force de la méthode de saint Ignace réside dans la conclusion." On ne saurait, du reste, établir de comparaison entre ces deux systèmes, "parce que, dit le P. Faber, l'un et l'autre respirent également la sainteté, parce que l'un et l'autre ont produit des saints, et que l'usage de l'un ou de l'autre est une affaire de choix et de vocation."

Au point de vue du développement donné par les auteurs à leurs thèmes

de méditation, nous distinguons aussi deux genres différents d'ouvrages: les uns nous présentent, comme matière à nos réflexions, sous deux ou trois points dans un style concis, un petit nombre de pensées fortes et suggestives, qui peuvent assurément nous occuper pendant toute la durée ordinaire de la méditation, mais qui imposent un travail personnel pour saisir et développer les vérités énoncées pour s'approprier les affections et résolutions simplement indiquées. Il est des auteurs au contraire, qui, par le développement qu'ils donnent au sujet de méditation, semblent dispenser de ce travail personnel: la vérité à considérer se trouve exposée, expliquée et prouvée longuement; on présente toutes faites les formules des actes affectifs qui doivent suivre la considération; les conclusions pratiques sont très détaillées; on y trouve aussi les formules des prières qui accompagnent réflexions et affections. Il ne reste, si l'on veut mettre à profit le texte qui nous est fourni, qu'à faire siennes toutes ces formules. On a donné à cette sorte de méditations le nom de *Lecture méditée*. Il ne nous appartient pas de dire quel genre est préférable: chacun de nos lecteurs jugera que le travail de réflexion qu'imposera les premiers, est de la plus grande utilité; mais tous les esprits n'en sont pas capables; et ceux-là même qui en pourraient tirer un grand profit, feront bien de recourir quelquefois aux *Lectures méditées*, quand par exemple de trop vives préoccupations, ou une trop grande fatigue, ne leur permettraient pas une attention assez soutenue, une application assez intense.

Enfin nous aurons à distinguer les auteurs qui suivent l'ordre *logique*, de ceux qui suivent l'ordre *chronologique*. Ceux-ci assignent pour chaque époque liturgique, ou même pour chaque jour de l'année, un sujet de méditation en rapport avec les mystères ou fêtes de ce temps ou de ce jour; ceux-là se conforment pour la suite de leurs méditations, à la suite logique des vérités qui doivent nous sanctifier en nous éloignant de plus en plus du péché et en nous unissant toujours plus étroitement à Dieu; quelques-uns de ces derniers donnent aussi des méditations spéciales pour les dimanches et principales fêtes de l'année. (*Extrait de l'Ami du Clergé*)

Livres Endommagés

Barbier, (M. l'abbé).—COURS D'INSTRUCTIONS PASTORALES. 3 vol. in-8 \$2.63 réduit à \$1.00.

Barthe et Fabre, (les l'abbés).—CATÉCHISME DU CATECHISTE ou explications raisonnées de la doctrine chrétienne. 2 vol. in-12 \$2.00 réduit à \$0.75.

Berseaux, (M. l'abbé).—LIBERTÉ et LIBÉRALISME ou l'état chrétien. 1 vol. in-8 \$1.25 réduit à \$0.50.

Bonald (A.).—INSTITUTIONES THEOLOGICÆ ad u-num seminarioium, 6 vol. in-12, \$3.50 réduit à \$1.00.

Bouix, (M. l'abbé).—TRACTATUS DE CONCILIO provinciali. 1 vol. in-8 \$1.75 réduit à \$0.50.

—TRACTATUS DE CAPITULIS. 1 vol. in-8 \$1.75 réduit à \$0.50.

—TRACTATUS DE JURE LITURGICO. 1 vol. in-8 \$1.75 réduit à \$0.50.

Couturier (R. P.), S. J.—HISTOIRE DE L'ANCIEN TESTAMENT rédigée pour l'instruction et l'éducation des fidèles. 2 vol. in-8 \$2.50 réduit à \$1.00.

Capecelatro (le Cardinal).—EXPOSITION DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE. 2 vol. in-8 \$2.00 réduit à \$0.75.

Chevalier, (M. l'abbé).—CONFÉRENCES SUR LE SAINT ÉVANGILE. 1 vol. gr. in-8 \$0.90 réduit à \$0.25.

Craisson.—ELEMENTA JURIS CANONICI. 2 vol. in-12 \$1.50 réduit à \$0.75.

D'Aoste, (R. P.).—CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES prêchées dans un grand nombre de diocèses à propos des retraites pastorales. 2 vol. in-8 \$3.00 réduit à \$1.00.

De Rivière, (l'abbé).—MANUEL DE LA SCIENCE pratique du prêtre dans le ministère. 1 vol. in-8 \$1.88 réduit à \$0.75.

Desorges, (M. l'abbé).—THEOLOGIA UNIVERSA DOGMATICA nempe et moralis auctoribus P. Thoma ex Ch. rmes et Abbate Desorges. 7 vol. in-12 \$5.25 réduit à \$1.50.

—L'ÉGLISE ET LES SOCIÉTÉS MODERNES 1 vol. in-8 \$1.00 réduit à \$0.25.

Dubillard (R. P.).—PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ ad methodum scholasticam redactæ quas habet in

seminario Bisuntino. 4 vol. in-8 \$5.00 réduit à \$1.50.

Falise, (M. l'abbé).—CÉRÉMONIAL ROMAIN et cours abrégé de liturgie pratique. 1 vol. in-8 \$1.25 réduit à \$0.50.

Gautrelet, (R. P.) S. J.—LA FRANÇAISONNERIE et la révolution. 1 fort vol. in-8 \$1.88, réduit à \$0.50.

—LE PRÊTRE ET L'AUTEL, méditations pour servir de préparation au saint sacrifice de la messe. 1 vol. in-12 \$0.88 réduit à \$0.25.

Ginther, (M. l'abbé).—LA MÈRE D'AMOUR ET DE DOULEUR donnée pour mère à tous les fidèles par Jésus-Christ mourant sur la croix. 2 vol. in-8 \$2.50 réduit à \$0.75.

Grosse, (M. l'abbé).—COURS DE RELIGION d'après l'ouvrage allemand du R. P. Wilmers, S. J. 6 vol. in-8, \$10.00 réduit à \$2.50.

Herblot.—SERMONS, 5ème édition, 3 vol. in-8 \$4.00 réduit à \$1.25.

Jouve, (M. l'abbé).—LA PIEUSE CONGÉNISTE ou instructions simples et pratiques à l'usage des associations en l'honneur de la très sainte Vierge; 2 vol. in-12 \$1.88 réduit à \$0.90.

Laroche, (M. l'abbé).—Instructions sur les principales fêtes de Notre Seigneur et de la sainte Vierge. 1 vol. in-8 \$0.75 réduit à \$0.25.

Lavy (R. P.).—CONFÉRENCES sur la théologie de Saint Thomas d'Aquin. 2 vol. in-12 \$1.75 réduit à \$0.50.

Le Canu, (M. l'abbé).—CONFÉRENCES de dogme et de morale. 3 vol. in-8 \$2.50 réduit à \$1.00.

Lesserteur, (M. l'abbé).—SAINT THOMAS et la prédestination. 1 vol. in-8 \$1.25 réduit à \$0.50.

Le Vavasseur, (R. P.).—LES FONCTIONS PONTIFICALES selon le rit romain. 2 vol. in-12 \$2.00 réduit à \$0.75.

Libérateur, (R. P.), S. J.—LE DROIT PUBLIC de l'église. 1 vol. in-8 \$1.50 réduit à \$0.75.

Lohner (R. P. Tobie), S. J.—MANUEL DU PRÉDICATEUR. 3 vol. in-12 \$1.88 réduit à \$0.50.

Luche, (M. l'abbé).—LE CATÉCHISME DE RODEZ expliqué en forme de problèmes. 3 vol. in-8 \$4.00 réduit à \$1.50.

Marchand, (Jacques).—LA VERGE FLEURIE D'AARON, suivie des conférences ecclésiastiques et de la tiare sacrée. 1 vol. in-8 \$1.50 réduit à \$0.50.

—LE CANDÉLABRE MYSTIQUE orné de sept lampes ou traite des sept sacrements. 2 forts vol. in-8 \$3 réduit à \$1.

—LE JARDIN DES PASTEURS DES AMES. 4 forts vol. in-8 \$6.00 réduit à \$2.00.

—LE RATIONAL DES PREDICATEURS DE L'EVANGILE ou Homélie sur les évangiles de chaque dimanche et des principales fêtes de l'année. 4 forts vol. in-8 \$6.00 réduit à \$2.00.

Martin (M. l'abbé).—Beatitudes et sujets rares. 1 vol. grd in-8 \$1.50 réduit à \$0.50.

—SERMONS HISTORIQUES pour les dimanches et les fêtes. 1 vol. grand in-8 \$1.50 réduit à \$0.50.

Pluot, (M. l'abbé).—RETRAITE PASCALE. 1 vol. in-12 \$0.88 réduit à \$0.25.

Pierret, (M. l'abbé).—CONFÉRENCES adressées aux mères chrétiennes. Les devoirs et les vertus des épouses. 1 vol. in-12 \$0.88 réduit à \$0.30.

Piller, (R. P.).—LITURGIA ROMANA Manuale Rituum, etc, etc. 1 vol. in-8 \$1.25, réduit à \$0.50.

Regnaud, (M. l'abbé).—L'ENCHÉRIDIION DU CATÉCHISTE. Avis, homélie, histoire, prières, etc, etc, pour la première communion. 1 vol. in-12 \$1.00 réduit à \$0.25.

Romain (Georges).—LA QUESTION PROTESTANTE jugée par le bon sens la bible et les faits, lettres à un protestant 1 vol. in-8 \$1.50 réduit à \$0.50.

Saintrain, (R. P.).—LE RÉDEMPTEUR sa préexistence, son avènement, ses enseignements, ses institutions, ses souffrances et ses gloires d'après les livres saints. 1 vol. in-8 \$1.50 réduit à \$0.50.

Sauvé (Mgr).—LE PAPE, son autorité suprême son magistère infailible et le concile du Vatican. 1 vol. in-8 \$1.88 réduit à \$0.75.

Schoupe, (R. P.).—CONSUS SCRIPTURÆ SACRÆ. 2 vol. in-8 \$2 réduit à \$1.

—COURS ABRÉGÉ DE RELIGION ou vérité et beauté de la religion chrétienne. 1 vol. in-12 \$0.75 réduit à \$0.38.

—EVANGILES DES DIMANCHES et des fêtes de toute l'année, explication du texte sous forme d'Homélie. 2 vol. in-12 \$2.00 réduit à \$0.75.

—EVANGILIA DE COMMUNI SANCTORUM, etc. 1 vol. in-8. (*légerement mouillé*). \$1.00 réduit à \$0.25.

Sibillat, (M. l'abbé).—TRÉSOR HISTORIQUE de la publication, recueil spécial de nouveaux traits d'histoires, de paroles remarquables, de comparaison et d'allégories choisis avec le plus grand soin. 2 vol. in-12 \$1.50 réduit à \$0.50.

Thiébauld (M.).—HOMÉLIES SUR LES EVANGILES des dimanches et des principales fêtes de l'année. 2 vol. in-8 \$1.50 réduit à \$0.75.

Tilloy (M. l'abbé).—COURS DE CONFÉRENCES religieuses. 2 vol. in-12 \$2.00 réduit à \$0.50.

Vallet, (M. l'abbé) S. S.—PRÆLECTIONES PHILOSOPHICÆ ad mentem S. Thomæ Aquinatis. 2 vol. in-12 \$1.75 réduit à \$0.75.

Ventura (R. P.).—BEAUTÉS DE LA FOI. 3 vol. in-8 \$4.00 réduit à \$1.50.

Virel, (M. l'abbé).—COURS D'INSTRUCTIONS paroissiales sur toutes les parties de la doctrine chrétienne et sermons détachés. 2 vol. in-12 \$1.50 réduit à \$0.50.

5 centins en plus par volume pour en payer le port.

N. B.—Les livres annoncés plus haut sont tous complets et très peu endommagés.